



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2008.

Présents : Mr RAOULT, Mme GIZARD (jusqu'à 22 h 30), Mr BODIN, Mme PLOUVIER, Mr THIRY, Mme PORTAL, Mr SALLE, Mme LÉTANG et Mr FICHERA - Maires Adjoints
Mrs LARROQUE, DESPERT, Mme CREACH, Mr OURNAC, Mme LEVY, Mr BENOURI, Mmes GERLACH, RAKOVSKY, Mr PERNA, Mme LE VALLANT, Mr AMSELLEM, Mmes SZLACHTER, BAGNOU, Mrs TOMASINA, FAUVETTE, Mme GABEL, Mrs CACACE, GENESTIER, HAMMEL, Mme HOTTOT et Mr LAPIDUS - Conseillers Municipaux.

Absents : Mme BENOIST-PELLERIN (pouvoir à Mr BODIN), Mme LOPEZ, Mme DEJIEUX (pouvoir à Mme GABEL).

Conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur FAUVETTE** est nommé **secrétaire de séance**.

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BLONDEL-TEPAZ, Directeur Général des Services, vient d'être victime d'un « car jacking » sur la commune de Gagny. Une vitre de sa voiture a été cassée et elle s'est fait voler son sac à main. Elle est allée déposer plainte au Commissariat et sera absente ce soir. Monsieur Le Maire lui transmettra dès demain matin un message de prompt rétablissement au nom de tous les Elus.

Conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'Ordre du Jour.

Les documents concernant les 2 premiers points ont été adressés par courrier le 12 Novembre dernier et portent sur 2 acquisitions nécessaires au projet de construction du Commissariat de Police Le Raincy-Villemomble :

- la propriété sise 12, allée Clémencet,
- les 4 boxes/garages sis 8/10, allée Clémencet.

Le 3^{ème} projet de Délibération concerne la nomination de Guilad SHALIT en qualité de Citoyen d'Honneur de la Ville du Raincy. Il est remis sur table.

Ces trois sujets seront abordés à la fin de l'Ordre du Jour communiqué le 10 Novembre 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (Groupe RÉUSSIR LE RAINCY) APPROUVE L'AJOUT DES 2 PREMIERS POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 25 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (Groupes RÉUSSIR LE RAINCY et LE RAINCY À VENIR) APPROUVE L'AJOUT DU DERNIER POINT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE ET EXÉCUTOIRES À CE JOUR (ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.)

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu des décisions prises dans le cadre de sa délégation selon l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATES	SERVICES	N°	NATURE	OBJETS	COÛTS (TTC)
6/10/2008	Petite Enfance	08.085	Convention	avec la « Forêt des Enchanteurs » pour la présentation d'un spectacle pour enfants dans les 3 structures d'accueil de petite enfance	3 x 350 = 1 050€
9/10/2008	Direction Générale	08.094	Attribution d'un Marché en procédure adaptée	à la société SOPAC pour la fourniture de fioul domestique dans les bâtiments communaux	mini 1 000 hl maxi 2 800 hl (*)
13/10/2008	Direction Générale	08.082	Désignation	de M° DELLATANNA, huissier de Justice, pour procéder à l'inventaire (avant enlèvement) du matériel de l'Association Aquagym Raincéenne, stocké à la Piscine.	596.01 €
23/10/2008	Informatique	08.096	Contrat	avec la société ULYS SOFT pour le renouvellement de la maintenance du logiciel courrier DOTELEC	1 240.85 €
23/10/2008	Personnel	08.097	Convention	avec l'organisme SERCL, pour la formation de 2 agents du service Urbanisme au logiciel SITADEL (Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux).	908.96 €
23/10/2008	Urbanisme	08.099	Avis	favorable à la poursuite des activités de l'Ecole de conduite du Raincy - 5, avenue de la Résistance, suite à la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité du 16 Octobre 2008.	/
4/11/2008	Jeunesse	08.100	Convention	de partenariat avec l'IFAC pour la mise à disposition de locaux en contrepartie de formation BAFA pour 8 animateurs de la Ville.	/
4/11/2008	Education	08.102	Contrat	avec la Compagnie GRIFFOUL, pour la présentation d'un spectacle de Noël à la Maternelle des Fougères, le 12 Décembre 2008.	454.00 €
4/11/2008	Education	08.103	Contrat	avec la société NAGAN PRODUCTION pour la présentation d'un spectacle de Noël à la Maternelle Thiers, le 2 Décembre 2008.	640.00 €
7/11/2008	Techniques	08.104	Attribution d'un Marché en procédure adaptée	à la société LINGARD, pour les Illuminations Festives 2008/2009	64 321.00 €

(*) le prix du pétrole étant très « volatile », le Marché a été élaboré avec un mini et un maxi en quantité (conformément au Code des Marchés Publics).

A titre d'information, pour la saison de chauffe 2007-2008 (Octobre 2007 à Avril 2008), la Ville a consommé 2 366.50 hl de fioul domestique pour un coût de 174 329.82 €

Ces Décisions ont été transmises au Contrôle de Légalité du représentant de l'État dans le Département.

RATIFICATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2008

Monsieur LAPIDUS prend la parole pour adresser ses remerciements aux services administratifs de la Ville qui ont procédé à la rectification rapide d'un certain nombre d'erreurs dans le document initial avant un second envoi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 4 CONTRE (Groupe RÉUSSIR LE RAINCY), ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, RATIFIE LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2008.

1.1 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2009

Monsieur BODIN puis Monsieur Le Maire présentent le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2009.

Conformément à la Loi de Février 1992 (Loi ATR - Administration Territoriale de la République), le Conseil Municipal doit débattre de ses orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote de son Budget Principal.

Le Débat est donc proposé en ce 17 Novembre 2008 tandis que le Budget Primitif 2009 sera présenté au vote du Conseil Municipal avant la fin Décembre 2008. Ce Débat s'appuiera sur le plan de présentation suivant :

- 1 - Informations générales sur les Débats d'Orientations Budgétaires ;
- 2 - Examen du respect des priorités du Débat d'Orientations Budgétaires 2008 ;
- 3 - Analyse des contraintes qui s'imposent au Budget 2009 ;
- 4 - Propositions des priorités pour le Budget 2009 ;
- 5 - Proposition du taux d'imposition 2009.

- : - : - : - : -

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES DÉBATS D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Comme il s'agit, ici, du premier Débat d'Orientations Budgétaires de la mandature, il est proposé de fournir, en préliminaire, quelques informations générales sur la méthodologie, les objectifs du DOB ainsi que sur les orientations politiques prises lors de la dernière mandature.

1.1 - la méthodologie, tout d'abord :

Une Ville doit voter le Budget Primitif avant le 31 Mars de l'année de son exercice, en l'occurrence, ici l'année 2009.

Depuis 10 ans, la Municipalité du Raincy a choisi de voter son Budget à la fin de l'année civile qui précède. Cela permet ainsi, dès le début de l'année d'exercice, de programmer les dépenses d'Investissement et d'orienter les dépenses de Fonctionnement telles qu'elles ont été votées.

1.2 - l'objectif du Débat d'Orientations Budgétaires :

Il concerne tout à la fois le Budget Principal de la Ville et le Budget Annexe d'Assainissement.

L'objectif du Débat d'Orientations Budgétaires est d'informer les Élus et de leur permettre de débattre sur :

- les tendances et les évolutions économiques de la Ville, en recettes et en dépenses de Fonctionnement et d'Investissement ;
- la progression de la fiscalité locale ;
- la politique d'investissements de la commune et sa stratégie financière.

1.3 - les orientations politiques de la dernière mandature :

Il faut tenir compte des actions menées et des orientations prises durant les 7 années du dernier mandat, en ce qui concerne :

- la progression de la fiscalité locale : elle aura progressé, sur 7 ans (de 2002 à 2008) de 1.5 % en moyenne par an et pour chacune des 4 taxes. En fait, cela correspond à une augmentation de 1 % par an sur 5 ans et de 2 % en 2005 et 3 % en 2006.
Actuellement les taux d'imposition de contributions directes de notre Collectivité, comparés à la moyenne des villes de même strate de population, sont les suivants :

	Taux des taxes en 2008	Taux des taxes en 2007	Moyenne du Département (2007)
Habitation	17.11 %	16.94 %	15.34 %
Foncier bâti	14.04 %	13.90 %	19.37 %
Foncier non bâti	19.99 %	19.80 %	38.85 %
Professionnelle	16.68 %	16.52 %	21.59 %

- la politique d'investissements soutenue, déjà menée :

2001 : Achèvement de la réhabilitation de la Piscine
2002 : Mise en service du nouveau Centre de Loisirs
2003 : Aménagement du rond point Thiers
Réalisation du Colombarium

2004 :	Médiathèque
2005 :	Assainissement de l'avenue Thiers
2006 :	Réfection des allées de Verdun, Gabriel et Gagny (partielle)
2007 :	Crèche et Relais Assistantes Maternelles Bueno Richard et marché du Plateau.

Il s'agit pratiquement d'un investissement conséquent par an.

Cette liste, non exhaustive, comprend 3 équipements majeurs : un Centre de Loisirs, une Médiathèque et une Crèche tandis qu'en 2008, la Ville a lancé la réalisation d'un équipement pour les Sports, les Associations et la Jeunesse.

2 - EXAMEN DU RESPECT DES PRIORITÉS DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2008

L'année 2008 fut une année d'élections municipales, ce qui n'a pas empêché la réalisation des priorités proposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2008, avec :

2.1 - Le lancement de la réalisation d'un gymnase intégré dans un Espace Sports-Associations-Jeunesse

La construction du nouvel équipement a démarré dès le début de l'année, avec le démantèlement des équipements techniques de la patinoire et son désamiantage.

Les travaux de Gros Œuvre ont alors débuté dès le mois de Mai, suivis du renforcement des charpentes principales.

Des travaux de couverture sont en cours tandis que l'extension voit ses fondations entamées.

A la fin 2008, l'équipement principal sera hors d'eau et hors d'air, permettant aux travaux de second œuvre d'être lancés.

Le coût des travaux est estimé à 4 200 000 € H.T., hors Maîtrise d'œuvre et contrôles.

Une Convention a été signée, en Septembre, entre la Ville, le Conseil Général, le collège Corot, le Conseil Régional d'Ile de France et les lycées Schweitzer et Cassin. Ces établissements utiliseront l'équipement sur le temps scolaire.

La Ville recevra une subvention de 610 000 € du Département, 1 000 000 € de la Région. Le reste du financement étant assuré par la cession du terrain du Jardin Anglais et des demandes de subventions complémentaires à venir.

2.2 - Programme pluriannuel de vidéosurveillance

L'installation de la vidéosurveillance fait l'objet d'un plan pluriannuel. Ainsi, 5 caméras ont été installées fin 2007/début 2008, sur l'avenue de la Résistance.

Le programme s'est poursuivi, en 2008, pour satisfaire l'objectif d'installer 8 caméras supplémentaires. Le Dossier de Consultation des Entreprises a été établi et l'Appel d'Offres Ouvert est en cours, la date limite de remise des offres est fixée au 12 Décembre 2008. Le choix de la société sera fait fin Décembre. L'installation des caméras s'effectuera à la fin du premier trimestre 2009.

Dans le même temps, la partie Génie Civil des 5 premières caméras installées fin 2007 (mâts, raccordements souterrains) sera finalisée.

2.3 - Renforcement de la Police Municipale

Le renforcement des effectifs de la Police Municipale, fixé en 2008 à un policier supplémentaire, est toujours en cours et devrait être résolu d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne les moyens matériels, la Police Municipale s'est dotée de 2 pistolets à impulsions électriques de type Taser X26 avec caméra superposée.

2.4 - La réalisation d'un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) et de logements sur le site de l'ancien hôpital Valère Lefebvre

Ce projet est toujours à l'ordre du jour pour l'implantation de deux établissements, l'un assujéti à l'aide sociale, l'autre en gestion privée, couplé à un programme d'une vingtaine de logements incluant 25 % de logements aidés.

Nous sommes en attente d'un accord imminent entre les propriétaires du terrain : le CHI Le Raincy/Montfermeil et la Ville du Raincy.

Une médiation est en cours. Un accord permettrait de lancer l'opération pour laquelle une consultation ouverte puis plusieurs Commissions « Concurrence et Transparence » avaient permis d'aboutir au choix d'un opérateur.

2.5 - Les actions vers les jeunes avec reconduction des médiateurs de rue

Les médiateurs de rue ont été nommés en 2007 ; leurs missions se sont poursuivies en 2008 avec évolution des secteurs et tranches horaires d'intervention.

Les secteurs d'intervention sont les suivants :

- Place des Fêtes,
- abords du Lycée R. Cassin,
- abords du groupe scolaire Thiers,
- abords du Collège Corot ainsi que les voies partant du rond point Thiers,
- Square Maunoury,
- abords des locaux de l'ancienne patinoire et de l'Espace Jardin Anglais,
- abords du Lycée A. Schweitzer.

Quant aux horaires d'intervention, ils sont établis de 11 h 00 à 19 h 00.

Les missions sont essentiellement préventives. Il faut gagner la confiance des jeunes et intervenir pour faire cesser les petits actes d'incivilité. Pour ce faire, un réseau de partenaires a été constitué, il comprend :

- les responsables d'établissements scolaires,
- l'aide sociale à l'enfance et le CCAS,
- les Polices Municipale et Nationale,
- la protection judiciaire de la jeunesse.

Pour améliorer la pertinence de leurs interventions, certains médiateurs ont commencé à suivre des formations.

Depuis Septembre 2008, un blouson floqué leur a été attribué permettant ainsi de mieux les identifier.

Un accueil en soirée a été mis en place à l'Espace Jardin Anglais (de 17 à 19 h) sous réserve d'une autorisation parentale. L'objectif de cet accueil est d'offrir aux jeunes la possibilité de se retrouver dans un lieu qui leur est dédié tout en étant contrôlé par un animateur qualifié. Cet accueil est d'ailleurs déclaré auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

2.6 - Création d'un Observatoire du développement économique local.

A. Le Décret de la « Loi Ollier » relative au droit de préemption des fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux est entré en vigueur le 26 Décembre 2007.

La Ville du Raincy a mis en place un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité dans lequel le Maire peut exercer le droit de préemption urbain lors de tout changement d'exploitant.

Désormais, tout nouvel acquéreur est contraint de déclarer à la Ville son intention d'achat suite à la cession d'un fonds de commerce, d'un fonds artisanal ou d'un bail commercial.

B. En ce qui concerne l'observatoire du développement économique local, la préparation de sa mise en place est en cours. Des réunions entre la Ville et les principaux acteurs économiques vont être programmées dans cet objectif.

2.7 - Lancement d'une fête annuelle de la Ville, de rencontres dédicaces et d'une 2^{ème} Braderie

- Fête annuelle de la Ville : l'année électorale, avec l'installation d'un Conseil Municipal en Avril, ne permettait pas le lancement de la 1^{ère} Fête de la Ville au printemps ; c'est donc en Juin 2009 qu'elle est programmée
- Rencontres-dedicaces : durant l'année 2008, plusieurs de ces rencontres ont été proposées à la Médiathèque :
 - * avec Marie QUENTREC, illustratrice d'albums pour enfants,
 - * avec ADAM, scénariste et Martin, dessinateur, dans le cadre d'une animation autour de la bande dessinée,
 - * avec Alain PETICLERC, dessinateur pour ses titres aux Editions Soleil dans le cadre d'une animation autour de la bande dessinée,
 - * avec Gérard MONCOMBLE, romancier jeunesse, pour l'ensemble de son œuvre, dans le cadre de Lire en Fête.

L'ensemble de ces rencontres-dedicaces a été organisées en partenariat avec un libraire local Raincéen.

- 2^{ème} Braderie de Printemps : elle a été mise en place, pour la 1^{ère} fois, le Dimanche 4 Mai 2008 et a connu un vif succès.

Ainsi, la Ville organise désormais, chaque année, 3 manifestations festives à caractère commercial :

- la Braderie de Printemps,
- le vide-grenier du Plateau,
- la Braderie de l'avenue de la Résistance, le dernier Dimanche de Septembre.

A ces manifestations s'ajoutent, pour l'année 2008, le Village et Marché de Noël des 13, 14, 20 et 21 Décembre, dans le Parc de la Médiathèque.

Priorité du Budget Annexe d'Assainissement 2008

La poursuite du plan pluriannuel de réhabilitation des réseaux communaux a été menée avec détermination.

Pour l'essentiel, c'est sur le boulevard du Midi (tronçon Carnot/Rocher) que la Ville a porté ses efforts avec la réfection complète des réseaux eaux pluviales et eaux usées.

Egalement, un audit complet du réseau de l'avenue de la Résistance a été effectué. Il va permettre de programmer des travaux de rénovation prochainement.

3 - ANALYSE DES CONTRAINTES QUI S'IMPOSENT AU BUDGET 2009

Notre Ville va subir, comme toutes les Collectivités, les effets d'un environnement économique défavorable.

3.1 - Pour le Fonctionnement

Il faut anticiper une baisse substantielle de nos recettes :

- les droits de mutation vont être sévèrement réduits suite au retournement du marché de l'immobilier.
- la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'État, ne devrait pas progresser suivant l'inflation mais juste se maintenir au niveau 2008 ; ce qui est l'équivalent d'une réduction.
- les subventions d'État ou des Collectivités Territoriales (Région, Département) doivent être prévues à la baisse.

Il faut anticiper une augmentation de certaines dépenses :

- la pénalité SRU devrait augmenter de façon significative pour la 3^{ème} période triennale du programme de rattrapage.
- les coûts de Fonctionnement, sur notre commune, sont en rapport avec les nombreux équipements et les services donnés aux Raincéens et des coûts de personnel en proportion.
Ces coûts sont maîtrisés mais leur réduction de façon significative ne pourra se faire que dans la durée.

3.2 - Pour l'Investissement,

Les recettes de ce chapitre sont directement liées à notre capacité d'autofinancement (CAF). Elle est le résultat de la section de Fonctionnement (différence entre dépenses et recettes). Ce résultat sera très modeste.

Nos recettes d'Investissement seront donc dépendantes principalement des subventions et de l'emprunt car les autres recettes telles que la Taxe Locale d'Équipement (TLE) directement liée aux Permis de Construire délivrés ou la Dotation Globale d'Équipement (DGE) seront d'un faible montant.

La capacité d'emprunt de la Ville reste heureusement entière, compte tenu du recours mesuré qui en a été fait sur les 13 dernières années et à des conditions qui ne font courir aucun risque provenant de la crise financière internationale.

4 - PROPOSITIONS DES PRIORITÉS POUR LE BUDGET 2009

A. BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

La plupart des priorités proposées pour le Budget 2009 correspond à des programmes pluriannuels déjà initiés par la commune. Ils seront poursuivis.

4.1 - La première des priorités du Budget 2009 consiste à la mise en place d'un plan d'économies locales.

Les évolutions économiques font peser de plus en plus de contraintes sur les Collectivités Locales.

L'augmentation des taxes locales ne peut être la seule réponse qui s'impose, même si sur la Ville du Raincy, celle-ci a toujours été modérée.

Notre commune met donc en tête de ses priorités 2009, l'élaboration puis la mise en place d'un plan d'économies locales. Son premier objectif sera donc de réduire les dépenses de fonctionnement.

Chaque Commission Communale analysera les dépenses engagées dans son domaine et fera des propositions d'économies. Chaque Service Municipal mènera la même réflexion.

L'ensemble des propositions sera étudié et le plan d'économies locales mis en place. Un plan pluriannuel sera établi pour les actions dont le résultat ne peut se faire sentir que sur le moyen terme.

4.2 – Mise en service d'un Équipement dédié aux Sports, aux Associations et à la Jeunesse

La Ville va ouvrir, fin 2009, un nouvel équipement majeur au service des Raincéens. D'une surface totale de 2 800 m², il permettra :

- la formation et la pratique sportive pour nos collégiens, lycéens et adhérents associatifs (sur 1 600 m²) ;
- l'exercice de nombreuses activités associatives (sur 900 m²) ;
- l'accueil et le développement de nos activités Jeunesse (sur 300 m²).

L'Espace Sports-Associations-Jeunesse (ESAJ) a été conçu pour garantir aux activités et à ceux qui les pratiquent :

- la polyvalence des salles et des équipements afin d'élargir leur utilisation au plus grand nombre ;
- le confort acoustique entre les salles qui permettra une pratique simultanée des activités mais aussi vers l'extérieur afin de ne créer aucune nuisance aux riverains.
- une relation entre les espaces intérieurs favorisant la convivialité entre les usagers.

4.3 – Amélioration continue de la sécurité de la Ville

A. Il s'agira de compléter le réseau de vidéosurveillance ; 5 caméras ont été installées, 8 nouvelles caméras sont prévues fin 2008/début 2009. Le réseau de vidéosurveillance sera ensuite complété, fin 2009 avec 7 caméras supplémentaires.

La mise en place d'une liaison avec le Commissariat est également prévue pour finaliser l'ensemble du dispositif.

B. L'implantation du Commissariat de Police Le Raincy/Villemomble, cour de la Gare, est un élément primordial pour l'amélioration de la sécurité sur notre Ville.

Tout au long de l'année 2008, la commune n'a pas ménagé ses efforts, aidant les services de l'État à finaliser le projet. La révision du POS, sur le secteur, a été une action décisive de même que les rencontres de négociations entre la Ville et les propriétaires des terrains concernés.

L'année 2009 verra les actions se poursuivre principalement dans la désignation d'un Maître d'œuvre pour l'établissement des plans du projet, la mise en place de Conventions réglant les relations entre les partenaires, les acquisitions foncières par l'État.

4.4 – Poursuite de la politique relative à la diversité de l'habitat

Même si la crise de l'immobilier va rendre plus difficile les actions à mener, les intentions restent les mêmes ; elles sont basées sur les 3 axes déjà mis en place :

1. Le développement des opérations immobilières mixtes, avec l'imposition aux pétitionnaires de réaliser 25 % de logements aidés dans tous les programmes immobiliers de plus de 10 logements, en contre partie d'une augmentation de 20 % de la Surface Hors Œuvre Nette (SHON), pour les parcelles non concernées par la règle du gabarit, conformément à l'Article L 127-1 du Code de l'Urbanisme. C'est ainsi que 8 opérations sont lancées sur la commune en appliquant cette mixité.

Pour les opérations de moins de 10 logements, l'imposition aux promoteurs est de 20 % de logements aidés.

2. La recherche d'acquisition de bâtis anciens et vétustes, pour la réalisation d'opérations mixtes, à l'image de ce qui a été réalisé pour le 73-75, boulevard du Midi (anciennement Technométal) et le 13, allée de l'Eglise (anciennement Vertadec) et quelques logements préemptés dans des collectifs dont la Ville souhaite maîtriser l'évolution.

3. Le lancement d'une modification du POS, laquelle ne modifiera pas son économie générale et ses grandes lignes mais, outre le fait d'effectuer un « toilettage » et des mises à jour des textes réglementaires en vigueur depuis 2000, permettra de débloquer certaines opérations mixtes et des parcelles en situation de « paupérisation » (copropriétés en difficulté). A titre d'exemple, la parcelle du terrain de la Gare fera partie des secteurs examinés ainsi que le terrain proche du nouveau Cimetière.

Le lancement de cette modification est prévu, par Délibération du Conseil Municipal du 17 Novembre 2008 pour une approbation programmée en Avril 2009.

4.5 – Rénovation de la voirie

Le programme pluriannuel de rénovation de la voirie est à poursuivre et à amplifier. Déjà, des voies ont été refaites : Pelouse, Village, Pommiers, Bois de Gagny, Parc, Gabriel, Verdun, Gagny, Télégraphe

Pour 2009, il est prévu :

- de refaire l'allée Chatrian, chaussée et trottoirs, avec aussi l'enfouissement des lignes électriques et télécoms ;
- de reprendre un certain nombre de secteurs de trottoirs sur la Ville qui sont particulièrement endommagés.

B . BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Depuis 2003, la rénovation du réseau d'assainissement de la Ville a été entreprise. L'effort financier qu'elle nécessite (environ 1 000 000 €/an) sera poursuivi en 2009 et, plus principalement, sur les réseaux suivants :

- boulevard du Midi (section Rocher/La Fontaine),
- avenue de la Résistance (section Th. Binet/Gambetta).
- l'allée Chatrian, où le réseau d'assainissement sera réhabilité et mis en séparatif avant la réfection de la chaussée.

5 - PROPOSITION DU TAUX D'IMPOSITION 2009.

Les contraintes budgétaires qui vont s'imposer à la Ville ont été clairement soulignées : les recettes en net recul ; les dépenses en augmentation sous le seul effet de l'inflation ou d'effets mécaniques.

Notre commune, comme les autres, devra faire face à cette situation mais aussi à ses obligations de services à l'égard de la population. Cela sera possible seulement avec les actions conjuguées suivantes :

- mise en place d'un Budget de rigueur pour 2009 avec, pour chaque service de la Ville, des réductions de dépenses immédiates et significatives combinées avec un plan d'économies sur le plus long terme ;
- augmentation des taux de la fiscalité locale.

Il est proposé une augmentation de 4 % pour chacune des 4 taxes.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur BODIN pour sa présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, très complète à la fois sur le niveau d'engagement des perspectives établies l'an dernier, sur les contraintes. Il faut souligner que la Ville du Raincy, comme la Ville de Paris, a vu, ces dernières années, les droits de mutation augmenter considérablement en raison du volume du marché immobilier et à son prix sur le territoire communal. Lorsque la Ville de Paris est contrainte d'augmenter de 6 à 9 % ses ressources fiscales, la Ville du Raincy, toutes proportions gardées, se retrouve dans la même situation.

L'impact de la Loi SRU est très important, il faut prévoir entre 60 et 70 000 € de pénalité supplémentaire parce que cette Loi inique s'applique sur Le Raincy sans tenir compte des capacités foncières et sanctionne doublement la ville. Le Préfet dit que la Ville doit investir pour acheter du foncier ou pour intervenir dans le bâti ancien. Lorsque la Ville le fait, elle ne peut pas toujours montrer sa bonne volonté. Ensuite, La Ville du Raincy est atteinte par la crise comme toutes les autres villes. Elles vont sûrement être amenées à modifier la modération fiscale qu'elles avaient mise en place depuis plusieurs années parce qu'elles sont elles aussi confrontées à la crise. On parle, pour le Conseil Général, de difficultés encore plus importantes ; quant à la Région, son Président les a également évoquées. La particularité de la Ville du Raincy c'est qu'elle est une des rares communes de la Seine Saint Denis à ne toucher aucune dotation de solidarité urbaine, à ne percevoir aucun crédit de la politique de la ville.

En fonction de ces éléments, la Municipalité ne peut boucler le Budget pour 2009 qu'en menant une politique d'économies très forte. Roger BODIN l'a souligné. C'est une sorte d'amendement préalable au Débat d'Orientations Budgétaires. Il va y avoir des coupes sombres dans tous les domaines. La spécificité de la Ville c'est qu'elle ne doit pas abandonner sa priorité sécurité ; Madame le Directeur Général qui est arrivée seulement depuis début Octobre vient d'en faire les travaux pratiques. En rentrant chez elle, elle a été victime de « car jacking » sur le territoire de Gagny, c'est la réalité de la banlieue qui n'est pas toujours aussi calme que Le Raincy. Pour autant, la Municipalité n'a pas l'intention de couper dans les deux investissements qui seront ceux du mandat. Tout d'abord, l'achèvement de l'Espace Sports, Associations, Jeunesse qui répond à une demande, datant de plusieurs années, du Collège aux fins d'avoir un équipement permettant la pratique du sport. Cet équipement offrira aussi des conditions d'accueil correctes aux Associations et à la jeunesse contrairement aux bâtiments de l'armée américaine qui sont encore sur le site du Jardin Anglais. Enfin, il

permettra une solution de remplacement lors de la rénovation du Centre Culturel ; la Ville ne pouvant pas rester sans lieu de réunion, de festivité, d'animation. Lorsque le premier coup de pioche sera donné au Centre Culturel Thierry Le Luron, c'est que la Ville aura coupé le ruban d'inauguration de l'Espace Sports, Associations, Jeunesse. Ce sont les raisons pour lesquelles ces deux investissements vont compter durant le mandat. Parallèlement, en ce qui concerne la sécurité, il faudra continuer l'effort de recrutement pour la Police Municipale pour atteindre le cadre général de beaucoup de collectivités, 1 Policier Municipal pour 1 000 habitants. La vidéosurveillance, ce n'est pas simplement un discours, c'est une mise place ; certaines villes ont tout mis en place en une seule fois, la Ville du Raincy n'a pas les moyens de le faire, elle a choisi de s'équiper progressivement. Quant au Commissariat, pour le moment, le projet est bien en place dans la mesure où tout a été fait pour que la construction du Commissariat du Raincy/Villemomble soit mise en étroite adéquation avec celui de Clichy/Montfermeil.

Si la Ville du Raincy pouvait, comme les autres communes, stabiliser la pression fiscale, elle le ferait mais malheureusement, on ne peut pas à la fois être taxé pour la Loi SRU et acheter du foncier pour augmenter le quota SRU. La baisse des droits de mutation est importante. En temps normal, le Maire du Raincy signe a peu près 3 parapheurs de Déclarations d'Intention d'Aliéner par semaine, en ce moment et depuis le mois de Septembre, c'est moins d'un parapheur par semaine. Il y a un certain attentisme de la population quant aux biens immobiliers, ce qui engendre une raréfaction de ressources évaluée à environ 300 à 330 000 €. Le point de fiscalité est à peu près à 100 000 € ; ce qui veut dire qu'il faut à peu près 3 points pour combler. En y ajoutant la pénalité SRU, soit ½ point et les prévisions de la masse salariale par rapport aux prestations offertes à la population, on arrive à 4 points. Ainsi, la hausse de 4 % proposée ce soir, et qui sera concrétisée dans le cadre du Budget, c'est un minimum qu'il n'est pas possible d'éviter.

La Municipalité a présenté les contraintes, le respect des engagements qui avaient été pris devant la population. Il faut toutefois reconnaître les limites de l'engagement politique. La Municipalité pensait pouvoir limiter la pression fiscale à une augmentation de 1 ou 2 %, c'était d'ailleurs la proposition de la liste menée par Monsieur Le Maire à la population, en Mars 2008. Il n'y avait pas encore eu la crise, il y avait encore 3 parapheurs de DIA par semaine et il n'y avait pas non plus les difficultés qui sont celles d'aujourd'hui et celles de beaucoup de collectivités locales.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il n'y a pas de vote sur le Débat d'Orientations Budgétaires, qu'il y a entière liberté sur les commentaires à apporter à la présentation de Monsieur BODIN.

Monsieur LAPIDUS voit bien que ce long exposé sur les réalisations de l'année 2008, gonflé et enflé à souhait pour faire illusion et il le démontrera plus tard, n'a d'autre motif que de faire passer la pilule d'une augmentation programmée de la fiscalité locale et pas seulement pour l'année 2009 mais aussi pour les années futures tout au long de ce mandat. Les Raincéens apprécieront et son groupe fera en sorte de leur faire savoir. Que les Raincéens sachent bien que si Monsieur Le Maire s'attribue toutes les réalisations qu'il met à son actif dans la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, il est en revanche incontestablement responsable de la dégradation financière de la commune et donc coupable, en cette période de crise financière et d'entrée dans les difficultés pour les ménages, d'ajouter à ces difficultés une augmentation de la fiscalité locale qui ne fera que s'accroître au cours des années suivantes. Triplement coupable, même, il y reviendra en conclusion.

Il souhaite d'abord revenir sur le bilan dont la Municipalité se prévaut. Concernant l'Espace Sports, Associations, Jeunesse, Monsieur Le Maire est bien obligé de reconnaître, et il l'a fait, que sans l'aide du Département et de la Région, de gauche tous les deux et que Monsieur Le Maire ne se prive pas de vilipender à propos et hors de propos, ce projet n'aurait jamais pu être envisagé. Il donne acte à Monsieur Le Maire du fait qu'il les cite mais lui demande de reconnaître que le mérite de cet équipement ne peut être unilatéralement attribué à la Municipalité mais qu'il doit tout autant être reconnu à ces collectivités.

En ce qui concerne la vidéosurveillance, Monsieur Le Maire a voulu, pour des raisons purement électoralistes, installer à la va vite et en catastrophe, sans préparation sérieuse, le 12 Décembre 2007 un début d'équipement dont on apprend aujourd'hui que presque tout est à refaire, notamment l'enfouissement des lignes, sans parler des errements à la cloche merle concernant une parabole de transmission de signal, installée sans autorisation dans le clocher de l'église, sommée d'être déplacée et qui n'a toujours pas, semble-t-il, trouvé son emplacement opérationnel définitif. Malgré les demandes réitérées du Groupe Le Raincy à Venir, la Municipalité n'a toujours pas organisé, pour les Elus, une visite du centre de vidéosurveillance ; ce qui porte à douter sérieusement de son fonctionnement réel d'aujourd'hui. Il ne demande qu'à être rassuré sur ce point en constatant de visu que le système fonctionne réellement et ce, le plus tôt possible. Ce qui est clair, c'est que l'installation initialement bâclée et les reprises de travaux qu'elle impose créeront un surcoût pour les Raincéens de 50 000 € au minimum, ils apprécieront.

Ce qui est un peu fort, c'est que Monsieur Le Maire se prévaut dans son rapport de la réalisation d'un EHPAD et de logements sur le site Valère Lefebvre dont, non seulement, la 1ère pierre n'est pas posée mais dont l'imbroglio juridico-financier de la propriété foncière n'est même pas encore dénoué. La vérité que doivent bien comprendre nos concitoyens et qu'ils peuvent constater de visu, c'est que rien, strictement rien n'a été fait, ni sera fait sur ce dossier au cours de l'année 2008. Monsieur Le Maire voudrait-il faire croire que l'établissement sortira de terre en quelques jours au cours du mois de Décembre où cherche-t-il à gonfler artificiellement son bilan avec du vent ? Il y a, pour le Groupe Le Raincy à Venir, incontestablement un tour de passe-passe qui relève d'une opacité certaine et une tentative bien maladroite de prestidigitation politique.

A propos des médiateurs de rue, il juge que c'est très bien mais qu'il ne faudrait pas essayer de lui faire croire que ce sont leurs blousons floqués qui grèvent le Budget communal. Voilà presque une page entière pour une action utile et relativement indolore sur le plan budgétaire bien plus indolore, en tout cas, que les actions d'assainissement ou encore de vidéosurveillance.

Pourquoi la Municipalité se prévaut-elle, sur le bilan 2008, de la mise en place à venir d'un Observatoire du Développement Economique Local ou encore d'une Fête de la Ville qui n'aura lieu que l'an prochain. Là encore, il dénonce la malhonnêteté visant à masquer un bilan plus que modeste.

Enfin, pourquoi passer sous silence qu'une bonne partie de l'effort financier de la Ville pour ces quelques réalisations s'est fait en vendant les bijoux de famille et en appauvrissant le patrimoine communal. Pourquoi ces recettes là et les droits de renoncement à une partie notable du patrimoine municipal ne figurent-ils pas dans le bilan de la Municipalité ?

En résumé, le bilan des actions conduites est largement surestimé et la Municipalité est loin de pouvoir s'en prévaloir seule, le Département et la Région, de gauche tous les deux, y sont pour beaucoup.

Monsieur Le Maire intervient pour signaler à Monsieur LAPIDUS que leurs conceptions de la République sont quelque peu différentes ; c'est le Département de la Seine Saint Denis, la Région d'Ile de France, Monsieur Le Maire ne parle pas de l'Etat de droite. Il demande à Monsieur LAPIDUS d'essayer, au moment où son parti politique est en pleine division, de ne pas parler de cette façon. Il trouve cela choquant et va transmettre aux 2 Présidents du Département et de la Région, la manière dont Monsieur LAPIDUS parle de la Région de gauche ou du Département de gauche. Monsieur Le Maire est de droite dans un Département de gauche mais il ne le quittera pas pour aller dans les Hauts de Seine, ses impôts, comme ceux de Monsieur LAPIDUS, sont payés à des collectivités de la République. Il déplore que Monsieur LAPIDUS ait une vision trotskiste de la démocratie.

Monsieur LAPIDUS répond simplement qu'il s'agit de reconnaître que des collectivités comme la Région ou le Département contribuent à des réalisations et c'est très bien. Seulement, il ne s'agit pas de les remercier quand elles donnent de l'argent et de les vilipender derrière leurs dos avec des critiques qui sont souvent non fondées.

Concernant les perspectives 2009, la Municipalité déplore la baisse à venir des droits de mutation, due au retournement du marché immobilier, mais voilà maintenant 15 ans que l'opposition de gauche s'oppose, Débats d'Orientations Budgétaires après Débats d'Orientations Budgétaires, ils alertent sur le danger de tout miser sur une seule source de recettes, portée, qui plus est, par un domaine cyclique au plus haut point. Monsieur Le Maire a toujours refusé de les entendre, toujours refusé de rechercher des pistes de développement d'activités économiques tertiaires dans la Ville afin de compléter ses ressources par la taxe professionnelle. Lorsqu'EOLE a été créé, la Municipalité n'a pas voulu tirer parti de cette fantastique opportunité pour attirer des entreprises sur le territoire communal. Ensuite, lorsque le projet sur le site De La Marnière a été conçu, Monsieur Le Maire a repoussé, avec dédain, les propositions de l'opposition de gauche, d'en faire un immeuble de bureaux. Monsieur Le Maire dit que Le Raincy doit rester une ville calme, mais une entreprise ne représente pas obligatoire des camions citernes ou des hauts fourneaux. Faut-il l'apprendre à Monsieur Le Maire ? Les bureaux, les sièges sociaux, cela existe aussi. Mais non, cela, depuis 13 ans, Monsieur Le Maire ne veut pas l'entendre et voici la Ville rattrapée aujourd'hui par l'extinction de sa principale ressource ; situation que la Municipalité n'a pas anticipé et qui met en péril aujourd'hui les équilibres budgétaires. A force de vouloir une ville calme, la Municipalité va finir par créer une ville exsangue, une ville morte où on ne pourra plus rien entreprendre. Oui, Monsieur Le Maire est coupable de ne pas avoir diversifié, depuis 13 ans, les ressources de la Ville en particulier sur la taxe professionnelle et il est donc coupable de l'augmentation annoncée des impôts locaux des Raincéens.

Il n'est pas seulement coupable pour cette raison ; en tant que membre imminent de la majorité de droite qui gouverne ce pays depuis plus de 6 ans, il est également coupable d'avoir réduit les ressources de l'Etat par les cadeaux fiscaux aux plus riches : bouclier fiscal, paquet fiscal de 15 millions par an, entre autres, et qui sont, pour les français, des boulets fiscaux ; coupable d'avoir délibérément transféré aux collectivités locales un certain nombre de politique sans que l'Etat en compense le coût. Monsieur Le Maire est donc coupable d'avoir, avec sa majorité, réduit les aides aux communes ; ce dont il se plaint aujourd'hui mais c'est l'Assemblée Nationale, dont il était il y peu encore le Vice Président, qui a voté cela et Monsieur Le Maire n'était pas le moins virulent contre les amis de Monsieur LAPIDUS qui dénonçaient ce que Monsieur Le Maire déplore aujourd'hui. Monsieur Le Maire est donc coupable de la baisse de l'aide de l'Etat aux communes et bien mal venu de déplorer une situation qu'il a délibérément voulue. Il y a là un double langage insupportable que le Groupe Le Raincy à Venir dénonce. Coupable, enfin, et ils n'ont pas manqué de le souligner depuis le début, d'avoir fait démagogiquement des campagnes contre la Loi SRU, Loi de bon sens pourtant, qui rappelle que la paix sociale passe par une mixité sociale raisonnée, mixité sociale que la Municipalité s'efforce d'ailleurs de mettre en œuvre depuis peu, maintenant qu'elle est rattrapée par le couperet des pénalités et que Monsieur Le Maire sent que cela peut lui coûter son mandat. Coupable d'avoir laissé croire aux Raincéens que la Ville pourrait échapper à cette Loi, coupable de les avoir excités démagogiquement au point de faire signer une pétition à 2 800 d'entre eux, coupable de n'avoir fait preuve d'aucune bonne volonté à appliquer cette Loi depuis 8 ans, et en tout cas au cours des 7 dernières années, au point d'être honteusement convoqué en Préfecture ces jours derniers, pour se faire tancer pour le retard à agir et se voir dresser un constat de carence

qui n'est qu'une juste sanction de son aveuglement et de son entêtement, mais injuste sanction pour les Raincéens. Coupable d'avoir fait prendre des vessies pour des lanternes, d'en avoir fait son miel électoral en sachant que la Ville allait avoir à payer des pénalités de plus en plus lourdes. Ce jour est arrivé et ce sont tous les Raincéens qui vont être pénalisés de plus en plus lourdement. Pas seulement les 2 800 signataires de la pétition d'il y a quelques années, tous les Raincéens et, en particulier, les plus modestes d'entre eux car les taxes locales ne connaissent guère les écarts de revenus. Voilà ce que le Groupe Le Raincy à Venir dénonce avec la dernière énergie et qu'il dénoncera, non seulement devant l'Assemblée délibérante, et par tous les moyens à leur disposition afin que les Raincéens en soient pleinement informés. Si la Ville paye des pénalités pour la Loi SRU, c'est entièrement de la faute de l'aveuglement et de l'entêtement de Monsieur Le Maire et il annonce du sang et des larmes. La Municipalité veut augmenter de 4 % toutes les taxes locales indistinctement au moment même où le pouvoir d'achat de l'immense majorité des Raincéens est attaqué et recule. Le Groupe Le Raincy à Venir dénonce en particulier le projet de maintenir la taxe d'habitation, qui frappe tous les habitants notamment les locataires par définition moins fortunés, bien au dessus de la moyenne des villes comparables au Raincy, tandis que la taxe foncière qui frappe les propriétaires restera inférieure à la moyenne ; encore et toujours une politique de droite pour protéger les nantis et faire payer les pauvres. Par ailleurs, la Municipalité mégote sur les travaux de rénovation de la voirie. Le Groupe Le Raincy à Venir a calculé qu'au rythme prévu pour 2009, il faudrait plus de 50 ans pour rénover toutes les voies et tous les trottoirs. La Municipalité peut-elle garantir que les travaux qui seront entrepris en 2009, tiendront 50 ans pour attendre que leur tour revienne à nouveau ? Comment expliquer à certains Raincéens qu'ils devront attendre 50 ans avant de voir leur trottoir refait ?

Monsieur Le Maire rappelle à Monsieur LAPIDUS que le Règlement Intérieur du Conseil Municipal encadre le temps de parole de chaque intervention. Il lui demande de terminer pour passer la parole à l'autre Groupe d'opposition.

Monsieur LAPIDUS demande à Monsieur Le Maire de relire le Règlement Intérieur et reprend son intervention en évoquant l'annonce de la maîtrise des coûts de fonctionnement de la commune mais sur quels postes, par quels moyens et pour quels résultats ? Qu'elles seront, selon la Municipalité, les dépenses prioritaires incompressibles, qu'elles seront celles où il y aura des marges de manœuvre ? Ils attendent des réponses précises et très rapidement. La Municipalité persiste à vouloir mettre en place la vidéosurveillance sans avoir communiqué un débat d'évaluation de l'impact d'efficacité, en matière de prévention et d'élimination de la délinquance, de la 1ère tranche ainsi que le Groupe Le Raincy à Venir l'a réclamé à plusieurs reprises. Voilà 300 000 € qui vont être dépensés pour un bénéfice non évalué, excepté peut-être un bénéfice électoral pour Monsieur Le Maire en entretenant artificiellement une anxiété qui lui vaut des voix.

A l'inverse, on ne peut manquer d'être frappé par l'absence du projet de rénovation du Centre Culturel Thierry Le Luron, alors même qu'un groupe de travail a été mis en place, il y a à peine un mois. Cependant, Monsieur Le Maire vient d'en parler et Monsieur LAPIDUS est rassuré sur ce point. Ils attendent et sont satisfaits des propos de Monsieur Le Maire concernant le maintien de ce projet. De même, rien ne figure au Débat d'Orientations Budgétaires sur le projet de réaménagement de la gare.

Monsieur Le Maire lui demande de terminer ; le Règlement Intérieur prévoit 10 minutes de temps de parole. Elles vont être dépassées.

Monsieur LAPIDUS, en conclusion et en résumé, affirme que Monsieur Le Maire a lui même, par son aveuglement et son absence d'anticipation, pour des raisons électoralistes, créer une situation préoccupante pour les années à venir, pour la commune et ses finances. Il a géré Le Raincy sans vision, sans projet, au jour le jour, cherchant les coups médiatiques de préférence, plus que l'amélioration de la vie quotidienne des Raincéens sur le long terme. Et puis un jour, et ce jour est venu, il est rattrapé par l'histoire et la situation se dégrade alors, son réflexe d'homme de droite est de dire que l'on va faire payer les plus modestes tout comme au plus haut niveau de l'Etat, on fait contribuer toute la population à refinancer des établissements bancaires mis à mal par quelques aventuriers avides de profit mais prompts à faire socialiser leurs pertes. L'opposition socialiste dénonce donc la politique des années passées de Monsieur Le Maire qui a mené la Ville là où elle en est et ils dénonceront, s'il est maintenu, le plan d'augmentation indifférencié de la fiscalité locale ; augmentation qui n'apportera aucune amélioration sensible pour la population de la Ville mais qui frappera proportionnellement davantage les plus modestes. Le Groupe Le Raincy à Venir attend, avec la plus extrême vigilance, le projet de Budget pour le mois de Décembre. On peut compter sur eux pour l'étudier.

Monsieur Le Maire a entendu qu'il était très coupable, Monsieur LAPIDUS l'a dit au moins une vingtaine de fois. Il comprend que son intervention s'inscrive dans la logique qui anime la formation politique de Monsieur LAPIDUS actuellement : il faut réveiller JAURES et titiller BLUM ; c'est-à-dire qu'il faut redevenir de gauche. La difficulté dans une ville de droite c'est que les impôts, et tous les impôts, vont aussi aux villes de gauche. Quand la dotation de solidarité urbaine augmente de 472 % à Clichy sous Bois, au Raincy, elle ne diminue pas, elle n'a jamais été versée. Une autre difficulté réside dans le fait que dans un certain nombre de villes de gauche, les Municipalités sont sous perfusion et qu'au Raincy, on fait des transfusions. Les villes de gauche

bénéficient des aides de l'Etat de droite mais, en l'occurrence, ce sont les villes de droite où les contribuables payent un très grand nombre d'impôts. Il juge l'intervention de Monsieur LAPIDUS remarquable au point qu'elle mériterait d'être envoyée à tous les chefs de sections PS du département, quelle que soit la Présidente qui sera élue Jeudi prochain, pour montrer qu'au Raincy, Monsieur LAPIDUS défend son parti politique. Toutefois, cette intervention est un peu hors sujet et éloignée des réalités du Raincy. Si un jour Monsieur LAPIDUS devenait Maire du Raincy, où construirait-il les logements sociaux ? Il n'y a pas beaucoup d'endroits sur le territoire communal où on peut en implanter et quand la Ville du Raincy essaie d'en réaliser, c'est la Préfecture qui ne les prend pas en compte en globalité. En matière de logements sociaux, la Municipalité ne veut pas que la Ville du Raincy ressemble à celle de Clichy sous Bois, parce que les gens qui viennent y vivre souhaitent avoir une certaine mixité, une certaine diversité de l'habitat.

Monsieur Le Maire n'a pas compris les remarques de Monsieur LAPIDUS à propos de la rénovation du Centre Culturel Thierry Le Luron, son Groupe est associé à l'élaboration de ce projet, Monsieur LAPIDUS n'est pas de bonne foi sur ce sujet.

Monsieur LAPIDUS explique qu'il avait été satisfait d'entendre Monsieur Le Maire évoquer le maintien de ce projet de rénovation car il ne figurait pas sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur Le Maire lui rappelle avoir déjà dit, et à plusieurs reprises, que la Municipalité ne commencera les travaux du Centre Culturel Thierry Le Luron que lorsqu'elle aura inauguré l'Espace Sports, Associations, Jeunesse. C'est pourquoi la budgétisation de ces travaux n'interviendra pas avant 2010 parce la Ville veut terminer l'Espace Sports, Associations, Jeunesse en 2009.

Monsieur Le Maire déplore que les membres du Groupe Le Raincy à Venir soient davantage militants qu'Elus car sur l'ensemble de leurs déclarations et malgré leur connaissance de la Ville du Raincy, ils mésestiment ses contraintes foncières et financières et ils savent que la Municipalité n'a pas toujours eu les coudées franches pour réaliser tout ce qu'elle aurait souhaité mettre en oeuvre sur un certain nombre de points. Donc, il y a le verbe ; Monsieur LAPIDUS est « Maire-Adjoint chargé du verbe » et les Elus de la Municipalité sont des Elus d'action car ils sont au quotidien confrontés à des situations parfois difficiles. Il faudrait aussi avoir une certaine honnêteté intellectuelle. Quand la Ville de Livry Gargan installe la vidéosurveillance, c'est bien ; quand c'est le Maire du Raincy, c'est mal. Monsieur LAPIDUS sait-il pour quelles raisons le parti socialiste va perdre les élections présidentielles de 2012 ? Tout simplement parce qu'il y a d'autres personnes comme lui dans beaucoup de villes de France qui n'ont pas le pragmatisme de pouvoir travailler avec un Gouvernement ou une majorité sur un certain nombre de sujets.

Monsieur GENESTIER indique que, comme chaque année, le Débat d'Orientations Budgétaires, est l'occasion pour son Groupe de dire ce qu'il pense de la gestion municipale. Le 1er constat est qu'effectivement, Roger BODIN en particulier, a éclairé très largement le passé et très fortement avec beaucoup d'énergie sur cette partie. On peut constater qu'une partie des investissements est à nouveau rappelée, comme cela avait été le cas en 2007, pour l'année 2008. Beaucoup de choses ont été lancées sans être terminées. C'est un simple rappel sur plusieurs années. Ce que le Groupe Réussir Le Raincy voudrait souligner, c'est le fonctionnement et d'une façon générale. Les Raincéens, quelque soit l'activité, quelque soit le service voulu, se rendent bien compte que le service n'y est plus, dans le sens où la qualité n'est plus celle qui existait auparavant. Petit à petit, on a senti décliner la qualité du service rendu et, en particulier, par le personnel municipal. Il pèse ses mots. On se rend compte, et son Groupe avait déjà signalé cette errance, que le personnel municipal n'est pas forcément considéré comme il le devrait et Monsieur Le Maire a décidé, assez récemment puisque certains Agents en fait part à des Elus hors Majorité, de supprimer les heures supplémentaires. C'est un choix politique, c'est un choix d'économies, c'est un choix lié au plan d'économies drastique fixé par la Municipalité et décrit sur le document distribué. Mais le personnel a une vie et c'est, en général, un personnel qui ne roule pas sur l'or, qui a des besoins économiques et sociaux, qui sont simplement fondamentaux et qui ne sont pas toujours couverts. Si la politique c'est plutôt le bâton et quasiment jamais la carotte, la Ville du Raincy risque d'avoir une perte dans la qualité des services. Ce n'est pas une attaque politique car le Groupe Réussir Le Raincy ne souhaite pas entrer dans le discours droite/gauche. On est sur Le Raincy et ils veulent seulement mettre l'accent là où ils estiment que les choses ne sont pas faites correctement et ils veulent simplement alerter la Municipalité ; c'est leur rôle d'opposants constructifs et sur ce sujet, cela leur paraît fondamental parce que cela touche vraiment un grand nombre de services rendus à la population.

Ensuite, quand on égrène l'ensemble des sujets qui ont été abordés dans le Débat d'Orientations Budgétaires, le Groupe Réussir Le Raincy souhaiterait avoir des réponses avant de passer à des points qui lui paraissent fondamentaux et qui n'ont pas été évoqués. Sur les logements sociaux, et cela a déjà fait l'objet de discussion au cours de Conseils Municipaux, ils souhaiteraient savoir à quelle date les 1er logements sociaux, intégrés à des structures privées, vont sortir. Ils voudraient savoir si l'engagement de la Municipalité disant, au cours des 2 derniers Conseils Municipaux, que la Ville réalise des préemptions et qu'elles seront remboursées par l'Etat dans le cadre de la construction des logements sociaux, est tenu et qu'elle est la réponse de l'Etat sur ce sujet, cela lui paraît essentiel.

Concernant la sécurité, il ne souhaite pas revenir sur le Commissariat car c'est un sujet sur lequel le Groupe Réussir Le Raincy a une approbation quasiment totale. Sur les caméras de vidéosurveillance, ils ont toujours dit que la vidéo protection était un sujet sur lequel le Groupe avait un assentiment total mais pour que le système soit efficace, et ils en ont fait part à l'Adjoint chargé de la Sécurité en Commission, en disant c'est bien de poursuivre l'installation des caméras mais si on continue à ne pas mettre de personnel pour les visionner sur des tranches horaires avec une amplitude plus importante, on risque l'accident grave, on risque une action répréhensible forte sur laquelle la Ville n'aura pas la possibilité d'intervenir. Et cela, qu'on soit ancien Agent de Police ou du Ministère de l'Intérieur, c'est l'évidence. Le Groupe souhaite vraiment que la Municipalité puisse mettre l'accent sur la surveillance des prompts situés à la Police Municipale.

Concernant l'entretien des voies, le document du Débat d'Orientations Budgétaires ne fait pas état de propreté, Monsieur GENESTIER le regrette. Le Groupe Réussir Le Raincy constate que, par endroits, il y a une certaine propreté et les Raincéens le disent mais c'est seulement sur certains endroits et, d'une façon générale, on sent que la propreté n'est pas assurée et on voit toujours, ils l'ont rappelé depuis plusieurs années, des déchets assez conséquents traîner de ci de là et qui pourraient très bien être collectés par les services municipaux de la propreté en complément de l'entreprise chargée de ramasser les déchets.

Concernant les réfections de voies, le Groupe Réussir Le Raincy souhaiterait savoir quelle est la véritable politique car Roger BODIN indique, et c'est écrit dans les documents joints au dossier de la réunion, que les réseaux de l'allée Chatrian vont être enfouis. Le Groupe y est plutôt favorable, ils ont toujours dit que tous les plans quinquennaux ou supérieurs à 5 ans sur la voirie, devaient intégrer l'enfouissement de ces réseaux. Cela n'a pas été le cas sur les dernières réfections alors ils s'interrogent sur la politique visant à faire des économies sur l'enfouissement des réseaux dans certaines voies alors qu'ils sont enfouis sur d'autres. Ils souhaiteraient qu'un engagement soit pris sur l'ensemble des voies du territoire communal lorsqu'elles sont inscrites dans un plan de rénovation, qu'il soit quinquennal ou autre.

Concernant l'EHPAD, le Groupe Réussir Le Raincy souhaite vraiment quand les choses seront réglées. Monsieur Le Maire a évoqué ce dossier en chargeant très fortement le Maire de Montfermeil, Président du Conseil d'Administration de l'Hôpital Le Raincy/Montfermeil. Ils voudraient savoir ce que la Ville du Raincy, au début de la négociation, devait toucher en pourcentage et en valeur absolue et ce qui lui revient après cette négociation. Ils pourront ainsi faire des comparaisons entre le début et la fin de la négociation en pourcentage et en valeur absolue car les sommes sont relativement importantes. Cette question est importante, ils espèrent avoir une réponse.

Concernant la culture, c'est le vide sidéral dans le sens où, de temps en temps, la Municipalité met une petite touche pour aider une Association de ci de là et puis, de l'autre côté, on retire le programme culturel mais on va peut-être le rajouter. Que deviennent les Culturelles, est-ce qu'on va remunicipaliser la culture ? Le Groupe Réussir Le Raincy n'y est pas opposé mais il voudrait savoir si, sur la durée, la culture va pouvoir exister au Raincy et si cette culture va être accessible aux différentes catégories raincéennes de quartier, socio culturelles et d'âge ; qu'on ne soit pas seulement focalisé sur les personnes âgées qui sont importantes et qui, aujourd'hui, recueillent quelques échos à leurs demandes alors qu'on laisse une autre partie de la population. Donc, sur la culture, ils ont un vrai questionnement assez profond.

Sur la partie sportive, la piscine a été évoquée en disant qu'elle avait été rénovée en 2001 mais Monsieur GENESTIER, pour y avoir été récemment, pense qu'il y a encore des choses à y faire et en particulier, pour certaines Associations. Il en est de même pour le judo.

Concernant l'éducation, ce sujet n'a pas été évoqué.

Monsieur Le Maire l'interrompt pour lui signaler que la Municipalité n'a pas évoqué un certain nombre de point parce que ce soir, il s'agit du Débat d'Orientations Budgétaires. Il y a un débat sur ce qui a été présenté par l'Adjoint chargé des Finances. On ne parle pas, c'est vrai, de tous les points de la gestion municipale car ils ne sont pas tous inscrits dans l'orientation budgétaire de 2009.

Monsieur GENESTIER souligne qu'il s'agit du Débat d'Orientations Budgétaires et qu'il débat.

Monsieur Le Maire n'y est pas opposé à condition que le Débat reste sur les orientations de 2009 présentées par Roger BODIN.

Monsieur GENESTIER répond alors qu'il ne sort pas du sujet lorsqu'il dit que le Débat d'Orientations Budgétaires ne contient pas suffisamment de culture dans les propositions de la Municipalité, que le sport n'est pas abordé.

Monsieur Le Maire lui indique qu'il n'y a pas d'orientation sur la culture ou sur le sport. C'est au moment du Budget que ces points pourront être abordés.

Monsieur GENESTIER lui répond que c'est le choix de la Municipalité et que le Débat peut avoir lieu sur l'Investissement comme sur le Fonctionnement.

Monsieur Le Maire lui dit alors qu'il doit commenter le Débat d'Orientations Budgétaires tel qu'il a été présenté sans aborder le Budget.

Monsieur GENESTIER rappelle que la Loi qui a mis en place le Débat d'Orientations Budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget ne se focalise pas seulement sur les dépenses d'Investissement. Il reproche à Monsieur Le Maire de bloquer chaque intervention et souligne qu'il reste calme. Il estime qu'en fonction de ses interventions, la Municipalité pourra préparer son Budget et répondre aux interrogations de son Groupe. Il précise que ses questions n'ont pas d'autres objectifs que de permettre, au moment du débat budgétaire, à la Municipalité de pouvoir dérouler sa politique.

Il reprend à propos de l'éducation et souhaite savoir quels sont les volets mis en place pour suivre l'évolution du temps scolaire, y a-t-il des sujets sur lesquels la Municipalité souhaite apporter un suivi particulier ?

Concernant le commerce, le Groupe Réussir Le Raincy a noté qu'il y avait une étude sur le commerce mais, concrètement, quel est le plan de développement des commerces au Raincy ? Une question se pose également sur le coût des loyers des locaux commerciaux ; lorsque les commerçants se plaignent de l'évolution de leurs loyers, on leur dit que si les loyers sont trop chers, ils peuvent acheter les murs. Le Groupe Réussir Le Raincy estime que ce n'est par la réponse à apporter. Ils voudraient avoir des réponses sur ces points.

Enfin, il regrette que 2 sujets majeurs n'aient pas été évoqués dans le Débat d'Orientations Budgétaires : le développement durable et en particulier les problèmes liés à l'environnement où là, effectivement, sur les économies d'énergie, le développement des véhicules propres ou autres, on a rien entendu. Le second sujet important, dans la conjoncture actuelle, c'est l'emploi. Il est vrai que ce n'est pas le Débat d'Orientations Budgétaires mais c'est la vie d'une commune. La Municipalité mène des actions, elles sont plutôt « spot ». Le Groupe Réussir Le Raincy voudrait savoir, si au même titre que la Municipalité a un plan drastique d'économies, s'il y a un plan communal en faveur des demandeurs d'emploi car, effectivement, on sent que les choses frémissent dans le mauvais sens et que, malheureusement, de nouveaux demandeurs d'emploi vont arriver sur le marché.

Pour terminer, quel est le plan de la Municipalité pour le financement de la Ville ? Le Groupe Réussir Le Raincy a toujours dit, et Monsieur GENESTIER l'a répété à chaque Conseil Municipal portant sur le Débat d'Orientations Budgétaires ou le débat budgétaire, que la politique c'est d'abord l'art des moyens. Quel est l'art des moyens que la Municipalité souhaite développer pour attirer des subsides complémentaires ? La réponse d'aujourd'hui se traduit par une augmentation des taxes locales de 4 %. En brandissant la rigueur pourquoi pas mais en même temps, depuis des années, le Groupe Réussir Le Raincy souhaite mettre en place, avec la majorité, tout en respectant la démocratie et le suffrage universel, un plan de financement raisonnable. Mais jamais, la Municipalité n'a voulu mettre en place un plan de financement ambitieux de subsides de la Ville dans le sens où une crise peut très bien arriver. La crise est là et la réponse de la Municipalité est de sortir le drapeau 4%. Cela ne leur paraît pas correspondre à une politique raisonnable, c'est un peu la politique du mécano : on a perdu un petit morceau de fer ou un boulon, on va courir racheter les racheter. Comment les finance-t-on ? On a recours à l'impôt. Cela ne paraît pas raisonnable et ne correspond pas à la politique qu'ils auraient souhaitée mettre en place.

En conclusion, Monsieur GENESTIER précise qu'à travers cette intervention, il ne s'agit pas d'attaques basses ou politiciennes mais seulement de l'éclairage de ce que son Groupe pense important de voir mis en avant dans un Débat d'Orientations Budgétaires, que ce soit en Investissement ou en Fonctionnement.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur GENESTIER pour son intervention très complète. Il ne souhaite pas être trop long au cours de cette séance. Il va prendre connaissance du contenu de l'ensemble des questions évoquées pour y répondre par écrit. Toutefois, à propos des heures supplémentaires, Monsieur Le Maire souligne qu'il s'agit de ragots et il est prêt à communiquer à Monsieur GENESTIER le nombre d'heures rémunérées aux Agents. Il estime que la Ville du Raincy doit être une des collectivités territoriales qui en verse le plus. Ce que Monsieur Le Maire a dit à propos des heures supplémentaires, et qui a sûrement été mal retranscrit à Monsieur GENESTIER, c'est que la Municipalité souhaite les maîtriser pour rester dans les limites de ce qu'il est possible de payer. La Ville souhaite essayer de faire du « GENESTIER 2006 » lorsque cet Elu disait que la masse salariale était bien trop importante. Ainsi, lorsqu'il y a des difficultés financières, il faut essayer de mieux cadrer la masse salariale qui, à elle seule, représente 11 millions sur les 18 millions du Budget de fonctionnement. C'est cela la bonne gestion. Dans les entreprises privées, on procède de la même façon, à la SNCF ou à RFF également.

Monsieur GENESTIER regrette, qu'une nouvelle fois, Monsieur Le Maire ait des propos sur la vie personnelle des gens et souhaite que tout soit noté au Procès Verbal.

Monsieur Le Maire confirme que toutes les entreprises sont amenées à mieux gérer leurs dépenses de personnel. Cela n'est pas nouveau. Laurent FABIUS l'avait mis en application dès 1983 et aujourd'hui, tous les Maires en font de même. C'est pour cette raison que la Municipalité est attentive aux heures supplémentaires et qu'il est important de mieux préparer les manifestations par exemple, pour limiter la présence d'Agents en trop grand nombre. C'est notamment le cas pour les manifestations patriotiques où ce sont les porte-drapeaux des Associations qui procéderont à la levée du drapeau.

Monsieur Le Maire revient sur l'expression couramment employée par Monsieur GENESTIER à propos de la politique qui est d'abord l'art des moyens.

Monsieur GENESTIER reproche à Monsieur Le Maire de répondre curieusement à des questions importantes.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il ne le fera pas sortir de ses gonds. Il lui rappelle ensuite qu'il l'a vu à l'œuvre comme collègue Maire-Adjoint et qu'il faisait, à l'époque, le contraire de ce qu'il dit aujourd'hui. C'est à sa demande que la Ville a le plus augmenté les dépenses de personnel par un recrutement inconsidéré de 12 personnes.

Monsieur GENESTIER dit que cela est tout à fait faux.

Monsieur Le Maire lui dit qu'il peut lui faire passer les éléments.

Monsieur GENESTIER peut également faire passer d'autres éléments qu'il a conservés dans ses archives à propos des agissements du 1er Adjoint, à l'époque, chargé des finances de surcroît.

Monsieur Le Maire n'y voit aucun inconvénient. Il souhaite donc répondre tranquillement à chacune des questions de Monsieur GENESTIER, comme il a l'habitude de le faire. Par rapport aux heures supplémentaires, par rapport au bâton et à la carotte, sur les caméras de vidéosurveillance, sur l'enfouissement des réseaux, sur l'EHPAD... Il y aura une réponse écrite sur chacun de ces points.

Monsieur Le Maire estime que le Débat d'Orientations Budgétaires a permis à chacun des groupes d'opposition de s'exprimer. Il rappelle que d'autres points, encore nombreux, figurent à l'Ordre du Jour de la séance. Il explique que la Municipalité ne pourra pas satisfaire tout ce que l'opposition a réclamé, entre le discours de Monsieur LAPIDUS et les rumeurs et ragots de Monsieur GENESTIER à qui il confirme qu'il lui adressera une réponse écrite sur tous les sujets qu'il a évoqués. Il lui indique qu'il faut essayer d'avoir une attitude de cohérence ; on ne peut pas dire, comme avant les élections municipales, qu'on veut revenir dans la majorité et ensuite, faire du GENESTIER dans le texte.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est clos.

1.2 BUDGET DE LA VILLE 2008 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES – DRAC – RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Monsieur BODIN présente cette Délibération.

Chaque année, le Ministère de la Culture et de la Communication, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – DRAC – attribue une subvention pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Raincy.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Ile de France, relative aux dépenses de Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental, pour l'exercice 2008.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} Janvier 2007,
VU l'avis de la Commission des Finances, réunie le 7 Novembre 2008
VU la décision du Bureau Municipal en date du 4 Novembre 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Ile de France, relative aux dépenses de Fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental, pour l'exercice 2008.

DIT que la recette sera constatée au Budget Communal.

1.3 MAINTIEN ET TRANSFERT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT, INITIALEMENT ACCORDÉE À LA RÉSIDENCE URBAINE DE FRANCE, À IMMOBILIÈRE 3F

Monsieur BODIN présente ce point.

Par Délibération en date du 30 Avril 1971, le Conseil Municipal a accordé une garantie d'emprunt à la société HLM Le Renouveau, devenue depuis la Résidence Urbaine de France, pour la construction du programme de logements destinés à la location simple « les Jardins Suspendus » au 48/52, allée des Coteaux.

Par courrier en date du 13 Octobre 2008, Monsieur ANDRÉ, Directeur Général d'Immobilier 3F informait la Ville du Raincy que les logements détenus par sa filiale, la Résidence Urbaine de France, et implantés en Ile de France (hors Seine et Marne) seront cédés à Immobilière 3F, à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Dans le cadre de cette cession et du fait du transfert de l'emprunt ayant financé le patrimoine à céder, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur le maintien à Immobilière 3F de la garantie d'emprunt jusqu'ici accordée à la Résidence Urbaine de France et d'un montant initial de 49 134.32 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2252-1 et L 2252-2 ;
VU l'Article 2298 du Code Civil ;
VU les Articles L 443-7, alinéa 3 et L 443-13, alinéa du Code de la Construction et de l'Habitation ;
VU l'Article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 1971,
VU l'avis de la Commission Finances, réunie le 7 Novembre 2008
VU la décision du Bureau Municipal en date du 4 Novembre 2008

CONSIDÉRANT la demande formulée par Immobilière 3F par courrier en date du 13 Octobre 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1^{er} : la Ville du Raincy accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant initial de 49 134.32 €, contracté par la Résidence Urbaine de France auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et transféré à Immobilière 3F, conformément aux dispositions susvisées du Code de la Construction et de l'Habitat.

Article 2 : l'emprunt transféré est garanti par la Ville du Raincy dans les conditions précisées dans le tableau annexé à la présente Délibération et pour sa durée résiduelle.

Article 3 : au cas où l'emprunteur-repreneur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville du Raincy s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.

Article 5 : le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à intervenir à la Convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les organismes ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la Ville du Raincy à l'emprunt visé à l'Article 1^{er}.

La séance est ensuite brièvement interrompue pour 5 minutes. Madame GIZARD quitte la séance car elle avait averti Monsieur Le Maire qu'elle devait partir à 22 h 30. A la remarque ironique de Monsieur LAPIDUS, Monsieur Le Maire précise qu'elle ne boude pas mais qu'elle est prise par d'autres impératifs. Il n'y a pas, au Raincy, les mêmes modes qu'à Clichy sous Bois ou à Neuilly sur Marne. Il explique à Monsieur LAPIDUS que lorsqu'il pose des devinettes, il doit accepter d'en avoir la réponse.

Monsieur LAPIDUS n'est pas dérangé par les réponses. Ce qu'il déplore c'est que le seul argument de réponse de Monsieur Le Maire consiste à mettre en parallèle une ville de gauche.

Monsieur Le Maire lui répond que dans ce cas, il ne faut pas vouloir donner de leçons.

Monsieur LAPIDUS poursuit en expliquant que cet argument n'est pas convaincant et qu'il ne s'agit que de politique politicienne.

Monsieur Le Maire lui répond alors qu'il sera satisfait le jour où Monsieur LAPIDUS pourra lui dire que la vie au Raincy est impossible, qu'il va habiter à Clichy sous Bois. Il sera prêt à lui décerner la Légion d'Honneur. De plus, le Maire de Clichy a habité Le Raincy pendant des années, donc il ne peut pas critiquer cette ville. Il a également obtenu une dérogation pour faire inscrire un de ses enfants dans une école du Raincy. Monsieur Le Maire estime que cela c'est être de droite.

Il ramène ensuite les débats sur l'Ordre du Jour.

2.1 MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur Le Maire expose les motivations de cette Délibération.

Le Plan d'Occupation des Sols est un document d'Urbanisme dont le régime a été créé par la Loi d'orientation foncière de 1967. Les Plans d'Occupation des Sols restent en vigueur et conservent toute leur validité juridique tant qu'ils n'ont pas été transformés en Plans Locaux d'Urbanisme, comme c'est le cas pour la Ville du Raincy.

La dernière révision du Plan d'Occupation des Sols du Raincy a été approuvée par Délibération en date du 28 mars 2000. Afin de répondre à l'urbanisation qui s'est produite depuis cette date et rectifier certaines règles au vu de l'expérience acquise lors de la délivrance des autorisations du Droit des Sols, la Ville a modifié son POS par Délibération en date du 24 avril 2006.

En outre et afin de permettre l'implantation d'un nouveau Commissariat de Police du Raincy/Villemomble en 2011, le Plan d'Occupation des Sols a également été modifié par procédure de révision simplifiée approuvée le 29 septembre 2008.

Il est nécessaire de réviser un Plan d'Occupation des Sols tous les 10 ans environ et de l'adapter par procédure de modification autant de fois que cela est nécessaire et généralement tous les 4 ans.

Aujourd'hui, la Ville souhaite s'engager dans une nouvelle modification du Plan d'Occupation des Sols pour permettre :

- **un toilettage des textes référencés devenus caducs** par les nouvelles réglementations en vigueur ;
- **de compléter et rectifier certaines règles** au vu de l'expérience acquise lors des instructions des dossiers d'autorisation du Droit des Sols ;
- **de modifier quelques secteurs stratégiques** qui permettront de répondre à l'évolution de l'urbanisation.

L'objet de la modification portera sur des ajustements graphiques et réglementaires des documents de zonage, apportera des éclairages et précisions sur certaines règles et termes employés tout au long du règlement du POS et actualisera ce dernier par les dernières réglementations en vigueur.

Ces modifications ne porteront pas atteinte à l'économie générale du document, lequel cherche à maintenir l'équilibre entre les zones centrales et commerçantes du Raincy (Avenues de la Résistance, Thiers, Allée de Montfermeil) et les quartiers pavillonnaires.

Les différentes étapes et le calendrier prévisionnel de cette modification seront les suivants :

- lancement de la modification partielle du Plan d'Occupation des Sols et mise en place d'un groupe de travail par Délibération : 17 novembre 2008
- mise en enquête publique de la modification partielle du Plan d'Occupation des Sols par Délibération : 15 décembre 2008
- réunions publiques de concertation pour présenter les modifications prévues : 1^{ère} quinzaine de janvier
- arrêté d'ouverture d'enquête publique, publicités et désignation d'un Commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif : courant janvier
- enquête publique (en fonction des disponibilités du Commissaire Enquêteur) : de janvier à mars 2009
- remise du rapport du commissaire enquêteur : courant avril 2009
- approbation de la modification partielle du Plan d'Occupation des Sols : mai/juin 2009

Monsieur Le Maire souligne que contrairement au Groupe de Monsieur LAPIDUS, la Municipalité ne veut pas bétonner la Ville.

Monsieur HAMMEL précise qu'il s'agit là d'un procès d'intention. Le Groupe Le Raincy à Venir n'a jamais dit cela.

Monsieur Le Maire tient à informer le Conseil Municipal qu'il va déposer plainte contre 3 architectes de la Ville, pour recours abusifs et répétés, de façon à ce que la Ville puisse obtenir la position du Parquet à propos de ces 3 architectes qui ont pris l'habitude de former des recours sur chacun des projets faits sur Le Raincy. Il faut qu'à un moment il y ait l'avis du Tribunal sur ce point.

Monsieur HAMMEL indique que la position de son Groupe est d'accepter de participer à ce groupe de travail. Ils y viendront dans l'esprit qui a été présenté en Commission d'Urbanisme et sur lequel il ne veut pas revenir. Ils viendront en essayant d'apporter leur vigilance sur la dimension Haute Qualité Environnementale, qu'il leur semble fondamental de bien inscrire dans le POS. Ils seront également vigilants sur le respect des dispositions relatives à l'accessibilité des personnes en situation de handicaps, puisque la date butoir imposée par la Loi est en 2012 et que cela est relativement proche. Cela impose des contraintes et une attention très importante sur lesquelles d'ores et déjà, si on ne veut pas être rattrapé par l'histoire comme la Ville peut l'être sur la Loi SRU, il faut être très vigilant et très actif à partir de maintenant. Enfin, pour répondre aux insinuations de Monsieur Le Maire sur le désir de l'opposition socialiste de bétonner la Ville, non le Groupe Le Raincy à Venir ne désire pas bétonner comme il l'a toujours dit et toujours écrit. Par contre, et comme un certain nombre de membres de la majorité, ils sont favorables à d'éventuelles densifications le long des grands axes du Raincy de façon à permettre de construire, plutôt dans la hauteur, un ou deux étages supplémentaires par rapport à ce qui se faisait jusqu'à aujourd'hui. Si on regarde par exemple, le projet en cours d'achèvement sur le rond point de Montfermeil, on s'aperçoit qu'on aurait pu sans dommage faire au moins un étage de plus ; ce qui aurait fait baissé le prix du m² et l'aurait rendu accessible et vendable plus rapidement et qui aurait permis à un certain nombre de gens de se loger. Cela n'aurait pas défiguré le paysage ni constitué une gêne considérable. Il en va de même sur l'avenue de la Résistance où il y a des immeubles qui sont très bas. Si un jour, on peut en faire d'une hauteur un peu plus élevée, de façon à créer quelques logements supplémentaires, le Groupe Le Raincy à Venir sera tout à fait favorable à ce genre d'initiatives mais certainement pas à faire de grandes barres et certainement pas à faire des blocs de logements sociaux sous forme de ghettos et monocolores.

« Des cages à lapins, comme dirait Monsieur LAPIDUS » souligne **Monsieur Le Maire**. Il remercie Monsieur HAMMEL de sa position toujours très mesurée plus personnelle qu'écrite à l'extérieur.

Monsieur HAMMEL répond à Monsieur Le Maire que ceci n'engage que lui.

Monsieur Le Maire souhaite bien évidemment associer le représentant du Groupe Le Raincy à Venir au groupe de travail de modification du POS. Il souhaite ensuite s'inscrire en faux sur la densification mais c'est normal car Monsieur HAMMEL, en sa qualité de nouvel Elu, n'a pas pu participer à toute l'élaboration du projet du Plateau. Afin de pouvoir parvenir à un projet satisfaisant pour l'ensemble du quartier, 9 réunions de riverains ont été nécessaires. Donc, compte tenu des engagements pris au cours de ces réunions, la hauteur de l'immeuble a été limitée à 2 étages. Les engagements ont été tenus. Lorsque l'immeuble est sorti de terre, il semblait encore trop haut, lorsque la construction s'est arrêtée au 2ème étage, c'était satisfaisant pour son insertion dans le secteur. Mais il lui semble se souvenir que lors des propositions précédentes en matière de POS comme en matière de hauteur d'immeubles, la Municipalité n'avait pas eu le soutien du Groupe socialiste qui était, à l'époque, représenté par Madame CAVALADE. C'est vrai qu'elle était plus véhémante et s'était opposée à ce projet. Sur le projet du Plateau, la hauteur limitée à 2 étages n'est pas le fruit du hasard. Il est vrai qu'en construisant 4 étages, les appartements auraient peut-être été moins chers mais la Municipalité a préféré limiter à 2 parce cela correspond à une cohérence de l'ensemble du rond-point. Quant on habite à côté, ce qui est le cas de Monsieur Le Maire, et quand on fait ses courses le soir, il faut reconnaître que la hauteur à 2 étages ne peut être reprochée par personne parce que la copropriété située plus bas, dans l'avenue Thiers, est satisfaite ; celles qui sont situées en face, dans l'allée de Montfermeil le sont également. Au total, l'immeuble ne donne pas une impression de « béton ». De plus, des logements sociaux vont être réalisés à l'intérieur de cette construction. Monsieur Le Maire en profite pour répondre aux interjections de Monsieur GENESTIER sur les logements sociaux qu'il faut d'abord construire avant d'en donner les clefs et non pas le contraire. C'est-à-dire, qu'il faut d'abord trouver les financements et obtenir ensuite que la Commission d'attribution de logements aidés accepte davantage les logements et les demandeurs de logements que le Maire du Raincy propose plutôt que ceux du Maire de Stains ou d'Aubervilliers. Il faut avoir de la prudence dans toute déclaration. Monsieur Le Maire explique que si les procédures sont un peu longues c'est parce qu'il ne cède rien sur les attributions pour qu'au bout du compte, ces logements reviennent en majorité à des Raincéens. Il y a des claques qui se perdent même autour de la table du Conseil Municipal (sic).

Monsieur GENESTIER souhaite que cette remarque soit consignée au Procès Verbal et précise à Monsieur Le Maire qu'il n'a pas compris le sens de son propos qui ne répond pas à sa question relative aux logements sociaux.

Monsieur Le Maire lui rappelle qu'il a, dans une de ses questions précédentes, souhaité obtenir la date à laquelle les logements sociaux seront attribués. Donc, il lui dit que les premiers vont être attribués dans l'allée Théophile Binet et la Municipalité a pu obtenir que ces 4 logements soient plutôt attribués aux demandeurs proposés par la Ville qu'à ceux proposés par le Directeur de l'Office des HLM.

Monsieur GENESTIER souligne qu'il n'y avait pas de face cachée dans cette question.

Monsieur CACACE propose le nom de Chantal GABEL, comme représentante du Groupe Réussir Le Raincy au sein du groupe de travail de modification du POS.

Monsieur Le Maire l'en remercie et souhaite rappeler à Monsieur GENESTIER que lors de la dernière Commission d'Urbanisme, au moins 3 des questions qu'il a posées ont été discutées au cours de cette réunion.

Madame GABEL le confirme.

Monsieur Le Maire estime que les membres du Groupe Réussir Le Raincy devraient se coordonner avant de poser les questions.

Monsieur GENESTIER trouve qu'il est bien d'éclairer l'Assemblée communale.

Monsieur Le Maire lui indique que si le travail des Commissions est refait en séance plénière, cela ne sert à rien que les Commissions se réunissent.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L. 2122-22,
VU le Code de l'Urbanisme, notamment l'Article L. 123-13 et suivants,
VU la Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
VU la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000 et son décret n°2000-260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'Urbanisme,
VU le Plan d'Occupation des Sols de la Ville du Raincy approuvé en date du 18 octobre 1978, révisé les 12 décembre 1991, 13 mars 2000, modifié partiellement le 24 avril 2006 et le 29 septembre 2008 par procédure de révision simplifiée,
VU l'avis de la Commission d'Urbanisme, réunie le 12 novembre 2008,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 4 novembre

CONSIDERANT que l'initiative de la mise en œuvre de la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols relève de la Collectivité Territoriale compétente en matière d'Urbanisme, en l'occurrence la Ville du Raincy,

CONSIDERANT que le dossier de modification du POS sera notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique, au Préfet, au Président du Conseil Régional, au Président du Conseil Général ainsi qu'aux organismes mentionnés à l'Article L 121-4 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT la volonté du Maire de tenir informé le Conseil Municipal et que celui-ci émette un vœu sur la mise en place de cette procédure,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la démarche de Monsieur le Maire d'engager une procédure de modification partielle du Plan d'Occupation des Sols.

DÉCIDE de mener cette procédure selon le cadre défini par le Code de l'Urbanisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention, contrat, avenant ou convention de prestations des services nécessaires à la modification partielle du Plan d'Occupation des Sols.

DIT que le groupe de travail en charge de cette procédure sera composé de la façon suivante :

- Monsieur le Maire, en charge de la délégation de l'Urbanisme ;
- Monsieur Roger BODIN, Maire-Adjoint chargé des Finances et des Grands Projets ;
- Monsieur Pierre Marie SALLE, Maire-Adjoint, chargé des Travaux, de l'Environnement et du Cadre de Vie ;
- Madame Chantal GABEL représentant le Groupe « Réussir Le Raincy »,
- Monsieur Didier HAMMEL représentant du Groupe « Le Raincy à Venir »,

- Monsieur Michaël REMADNA, responsable du service de l'Urbanisme ;
- Madame Nathalie NITSCHKE, Urbaniste, cogérante du bureau d'études *Atelier, Urbanisme, Environnement*.
- un architecte à désigner.

DIT que les membres de la Commission d'Urbanisme et du Conseil Municipal seront informés régulièrement des avancées de la procédure de modification partielle du Plan d'Occupation des Sols de la Ville du Raincy.

3.1 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Madame PLOUVIER est rapporteur de ce point.

La Ville du Raincy a créé, en 2007, l'établissement Emilienne Bueno Richard, au 2, allée des Maisons Russes, comprenant un multi-accueil de 24 places, et un Relais Assistantes Maternelles qui a ouvert ses portes le 12 novembre 2007.

La Caisse d'Allocations Familiales s'engage à participer financièrement aux frais de fonctionnement du R.A.M. sous forme d'une prestation de service égale à 40% de l'ensemble des dépenses, dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Cette prestation de service est versée sous réserve de l'application de certaines conditions. Ces conditions répondent aux missions des R.A.M. et sont stipulées dans le projet d'établissement du R.A.M. 2, allée des Maisons Russes :

- ✓ Favoriser les rencontres et les échanges entre les parents, les enfants, les assistantes maternelles et les autres modes d'accueil,
- ✓ Organiser une « orientation accompagnée » des parents et des assistantes maternelles,
- ✓ Susciter et promouvoir la formation des assistantes maternelles,
- ✓ Inciter les assistantes maternelles non agréées à déclarer leur activité.

La prestation de service « Relais Assistantes Maternelles » sera versée annuellement dès réception du bilan annuel, figurant sur les documents C.A.F., du dernier exercice clos.

La Caisse d'Allocations Familiales se réserve le droit de faire effectuer des vérifications, notamment sur l'activité concernée.

Monsieur Le Maire s'engage à fournir toutes les pièces justificatives nécessaires à ces vérifications, et à signaler les éventuelles modifications.

La Convention est signée pour l'année en cours, et sera reconduite expressément après examen du bilan d'activité annuel de l'exercice précédent.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la Convention afin de bénéficier de la Prestation de Service, octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis.

Madame HOTTOT s'interroge sur les termes « susciter et promouvoir la formation des assistantes maternelles ». Il lui semble que cette formation est obligatoire depuis 2005.

Monsieur Le Maire souhaite dire quelques mots d'explication avant qu'on apporte à Madame HOTTOT les éléments de réponse. La Ville a eu depuis l'inauguration de la structure du 2, allée des Maisons Russes, en Septembre 2007, une situation où il y avait une responsable de la Petite Enfance, puis une autre. Il est très heureux d'informer le Conseil Municipal que Madame DIOP-MARCHAND qui avait assuré la direction du secteur multi accueil de la Petite Enfance sur Le Raincy jusqu'en 2003, a souhaité revenir sur la commune. Comme c'est une femme de caractère qui connaît bien la Ville et qu'elle a connu une expérience très différente dans une commune de la banlieue lyonnaise, elle est revenue au Raincy. Depuis quelques semaines, elle remet tout en place avec beaucoup d'autorité avec toute une équipe composée de très jeunes femmes qui a besoin d'une autorité à sa tête. Monsieur Le Maire pense que l'autorité est très importante dans la conduite d'une équipe, comme partout dans un Conseil Municipal, une crèche, un parti politique, partout.

Madame PLOUVIER précise que la formation qui est envisagée est une formation ponctuelle, donnée par le personnel de la crèche. Ainsi, la psychologue ou la pédiatre de la crèche interviennent sur des points soulevés par les assistantes maternelles elles-mêmes, comme le sommeil, la nutrition, la relation avec les enfants. Il s'agit de formation continue.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU la Convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales,
VU la décision du Bureau Municipal du 4 Novembre 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la Convention entre la Ville du Raincy et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis relative au versement de la prestation de service pour le Relais Assistantes Maternelles 2, allée des Maisons Russes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

DIT que les dépenses inhérentes à cette décision seront inscrites au Budget Communal et les recettes constatées sur ce même Budget.

4.1 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT DE GAZ

Monsieur SALLE présente cette Délibération.

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un Décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tel que le SIGEIF auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance par un Décret N°2007-606 du 25 Avril 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de gaz aux taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que la redevance due au titre de 2008 soit fixée selon la formule $[(0,035 \text{ €} \times L (\text{linéaire}) + 100] \times 1,0207$, sachant que le linéaire est de 38 386 mètres.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Article L 2333-84 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime des redevances dues aux communes en raison de l'occupation de leur domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz,

VU le Décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

VU le Budget Communal,

VU l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de vie, réunie le 13 Novembre 2008

VU la décision du Bureau Municipal en date 4 Novembre 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE du Décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements, par les ouvrages de transport et de distribution de gaz ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

DIT que la redevance due au titre de 2008 est fixée selon la formule $[(0,035 \text{ €} \times 38\,386 + 100) \times 1,0207$.

DIT que le montant de la redevance sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

DIT que la recette sera constatée aux Budget Communal 2009.

4.2 SORTIE DU SITOM 93 DE LA VILLE DE NOISY LE GRAND

Monsieur SALLE expose les motivations de cette Délibération.

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine Saint-Denis a informé la Ville du Raincy de la sortie du Syndicat de la commune de Noisy-Le-Grand (93).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de chacune des communes, membres du Syndicat, de se prononcer sur cette sortie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les Articles L 5211-19 concernant le retrait d'une commune d'un EPCI,

VU la Délibération 2008C-13 du SITOM 93 en date du 10 juin 2008, portant sur le retrait de la commune de Noisy le Grand,

VU la Délibération C1898 du SYCTOM en date du 12 décembre 2007 portant sur le retrait du SITOM 93 et du SYCTOM de la commune de Noisy le Grand,

VU la Délibération n° 180 de la Ville de Noisy le Grand en date du 25 octobre 2007 portant sur son retrait du SITOM 93,

VU l'avis de la Commission Travaux, Environnement et Cadre de Vie réunie le 13 Novembre 2008

VU la décision du Bureau Municipal en date du 4 Novembre 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : le Conseil Municipal émet un avis favorable au retrait de la commune de Noisy-le-Grand du SITOM 93.

5.1 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « SALONS LIBRES EUROPÉENS LE RAINCY, VILLEMOMBLE, ILE DE FRANCE, EUROPE » POUR DES ÉCHANGES CULTURELS AVEC LA VILLE DE CLUSONE

Madame PORTAL présente cette Délibération.

Dans le cadre d'échanges culturels franco-italiens entre les villes du Raincy et de Clusone qui ont débuté en 2006 par une exposition des peintres raincéens à Clusone, l'Association « Salons libres européens » et l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques ont organisé une exposition de peintures et sculptures au Centre culturel Thierry Le Luron du 15 au 25 mai 2008.

Cette action culturelle est venue compléter les initiatives prises au niveau local comme le jumelage de nos deux villes, les échanges scolaires et sportifs, les partenariats économiques et sociaux qui contribuent au renforcement de l'amitié et de la coopération franco-italienne.

Afin d'équilibrer les frais d'organisation liés à cette exposition (logistique, transfert des œuvres, assurance, accueil, communication, affiches).

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association « Salons Libres Européens Le Raincy, Villemomble, Ile-de-France, Europe ».

Monsieur GENESTIER indique que puisqu'il s'agit de « combler un trou » pour l'organisation d'une manifestation, son Groupe votera pour cette subvention. Le Groupe Réussir Le Raincy souhaite néanmoins que lorsqu'il y a des manifestations dans le cadre de Jumelages, et en particulier quand c'est culturel, que la population en soit informée afin de pouvoir en bénéficier. Ils pensent que c'est aussi cela l'intérêt culturel.

Monsieur Le Maire explique que cela n'a pas été fait dans les dimensions d'un club privé. Il y a eu affiches et cartons d'invitation, il propose à Monsieur GENESTIER de lui en communiquer les photocopies. Il souhaite ensuite qu'un courrier soit adressé au Président de l'Association pour lui rappeler que, pour une meilleure gestion, il est préférable de demander une subvention avant d'engager les frais d'une manifestation que le contraire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

VU la décision du Bureau Municipal en date du 4 Novembre 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association « Salons Libres Européens Le Raincy, Villemomble, Ile-de-France, Europe ».

DIT que la dépense est inscrite au Budget Communal 2008.

6.1 MODIFICATION À LA DÉLIBÉRATION N°2008.04.08, DÉSIGNATION DES ÉLUS REPRÉSENTANT LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JB COROT.

Monsieur Le Maire présente ce point.

Lors de la séance du 7 Avril 2008 et par Délibération N°2008.04.08, la Conseil Municipal a désigné les Elus représentant la Ville dans les organismes extérieurs :

- 1 - Etablissements publics (CCAS, Caisse des Écoles, Mission Locale pour l'Emploi, Commission des Taxis),
- 2 - Etablissements scolaires (Lycées Schweitzer, Cassin et Collège Corot),
- 3 - Etablissements médico-sociaux Excelsior et APEI),
- 4 - Syndicats intercommunaux SITOM, SIGEIF, SEDIF, SIGEIF et SIPPAREC),
- 5 - Divers (COS).

Une erreur matérielle s'est produite dans la désignation des délégués au Conseil d'Administration du Collège JB Corot. Pour mémoire, avaient été désignés :

- Iris PLOUVIER
- Salvatore FICHERA
- Valérie LE VAILLANT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de corriger cette erreur en désignant :

- Monsieur Le Maire,
- Iris PLOUVIER, Maire-Adjoint
- Valérie LE VAILLANT, Conseillère Municipale.

Monsieur Le Maire profite de cette Délibération pour évoquer la difficile faisabilité du gymnase du Collège. Le dossier traîne depuis 9 à 15 ans.

Monsieur LAPIDUS croit savoir que le problème de la réfection du Collège était également lié à un problème de délocalisation. C'est-à-dire qu'il faut, pendant la durée des travaux, trouver des emplacements pour accueillir les collégiens.

Monsieur Le Maire rappelle que depuis longtemps la Ville demande la rénovation de ce collège au Département, jusqu'alors communiste. On répondait que Le Raincy est une réserve à bourgeois où même les socialistes paient l'impôt sur la grande fortune, donc en l'occurrence, la rénovation du Collège COROT n'était pas prioritaire. Ce dérapage a duré d'année en année. Il semble que les choses aient évolué. La rénovation du Collège n'a pas été bloquée en raison de la délocalisation pendant les travaux puisque la Ville a donné son accord pour accueillir les collégiens sur le site des Bosquets et donc, il n'y a pas de difficulté. Monsieur Le Maire croit que Claude BARTOLONE est un meilleur Président du Conseil Général que ses prédécesseurs.

Monsieur LAPIDUS souligne que Monsieur Le Maire dit tout le temps que Monsieur BARTOLONE est son pote.

Monsieur Le Maire confirme qu'il n'a pas que des ennemis à gauche, qu'il a plein de copains. Donc, en fonction de la nouvelle Présidence du Département, la Ville pourra obtenir le gymnase et la rénovation du Collège mais le blocage ne se situe pas au niveau de la Ville. Auparavant, alors qu'il y avait encore des collèges « Pailleron » dans certains endroits, la demande de la Ville du Raincy n'était pas, c'est vrai prioritaire. La Ville du Raincy a attendu durant 11 ans, maintenant il faut que ces travaux soient réalisés.

VU les Articles L 2121-29 à L 2121.34 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux attributions des Conseils Municipaux,

VU le renouvellement général des Conseils Municipaux le 16 Mars 2008,

VU les Délibérations N° 2008.03.02 et N° 2008.03.04 en date du 22 Mars 2008 portant, respectivement, élection du Maire et des Adjointes,

VU la Délibération N°2008.04.08 en date du 7 Avril 2008 désignant les Élus représentant la Ville dans les organismes extérieurs,
VU la Délibération N°2008.06.03 relative au remaniement de la Municipalité et à l'élection des Adjointes supplémentaires,
VU l'avis du Bureau Municipal en date du 4 Novembre 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 24 VOIX POUR et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ (les Groupes RÉUSSIR LE RAINCY et LE RAINCY À VENIR NE PRENNENT PAS PART AU VOTE).

PROCÈDE à la désignation de :

- Monsieur Le Maire,
- Iris PLOUVIER, Maire-Adjoint
- Valérie LE VAILLANT, Conseillère Municipale.

aux fins de représenter la Ville du Raincy au Conseil d'Administration du Collège JB Corot.

6.2 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2008.06.22 PORTANT CRÉATION D'UNE NOUVELLE GYMNASTIQUE AQUATIQUE GÉRÉE PAR LA VILLE, POUR LE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS DE L'ACTIVITÉ

Monsieur Le Maire présente cette Délibération.

La Délibération n°98.10.06 a prévu la création de postes d'intervenants extérieurs pour les services municipaux, afin de mieux répondre aux besoins dans les domaines de l'enseignement de langues étrangères, de la musique ou encore du sport. Pour mémoire, la rémunération horaire avait été fixée à 200 F maximum.

Suite à la récente reprise de gestion de la Gymnastique Aquatique en régie directe par la Ville, il convient de compléter la Délibération n°2008.06.22 afin de :

- réajuster le plafond de rémunération des intervenants extérieurs de gymnastique aquatique à 25 € net par vacations de 45 minutes,
- préciser que ceux-ci devront être titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Activités Nautiques » et d'un diplôme de Premier Secours en Équipe de niveau 1 à jour.

Monsieur Le Maire souhaite remercier Madame LETANG, Maire-Adjoint chargé des Sports, pour son investissement dans le transfert de cette activité qui, finalement s'est bien passé et a fait rentrer une somme de 59 440,50 € en recette. Donc, lorsque l'activité de gymnastique aquatique aura été gérée pendant un an par la Ville, il sera aisé d'en faire le bilan ce qui permettra à Monsieur Le Maire de se tourner vers la Présidente de l'Aquagym Raincéenne pour lui demander des comptes sur sa gestion. Monsieur Le Maire le communiquera ensuite au Conseil Municipal si la Présidente lui donne une réponse.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
VU la Délibération n°2008.06.022 en date du 30 juin 2008 portant création d'une activité « Nouvelle Gymnastique Aquatique »,
VU le Budget Communal,
VU la décision du Bureau Municipal en date du 4 Novembre 2008,
CONSIDÉRANT la reprise de la gestion de Gymnastique Aquatique en régie directe par la Ville,
CONSIDÉRANT que le nombre d'adhérents nécessite le recrutement de cinq intervenants extérieurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de réajuster le plafond de rémunération des intervenants de gymnastique aquatique à 25 € net par vacations de 45 minutes,

PRÉCISE que ceux-ci devront être titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Activités Nautiques » et d'un diplôme de Premier Secours en Équipe de niveau 1 à jour.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Communal au Chapitre 012.

7.1 ACHAT PAR LA VILLE DE LA PROPRIÉTÉ SISE 12, ALLÉE CLÉMENCET

Monsieur Le Maire expose les motivations de cette Délibération.

En date du 29 septembre 2008, la Ville du Raincy a approuvé la révision simplifiée de son Plan d'Occupation des Sols, laquelle permettra l'implantation d'un nouveau Commissariat de Police en 2012.

Le nouveau plan de zonage, consécutif à cette révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, a inscrit un emplacement réservé situé, pour partie, au 12, allée Clémencet.

Cet emplacement est destiné à la création d'une nouvelle voie d'accès (à double sens) depuis l'allée Clémencet vers le Commissariat.

La création d'une telle desserte présente, entre autres, trois atouts principaux :

- l'accès permettra la desserte du nouveau parking et celui du futur Commissariat ;
- la nouvelle voie fera office « de sortie de secours » en cas d'urgence ou pour des questions de sécurité ;
- la requalification de la place de la gare du Raincy-Villemomble, en cours d'étude, sera préservée de tout trafic automobile.

Actuellement au 12, allée Clémencet, il existe un terrain qui se compose d'un hangar/atelier vétuste et d'un petit jardin, le tout appartenant à un propriétaire unique. La parcelle concernée présente une superficie de 141 m² et est cadastrée sous la référence AI 7.

Une négociation à l'initiative de la Ville, s'est opérée avec le propriétaire de la parcelle afin de lui faire part du projet et de discuter des modalités de cession de sa parcelle. C'est ainsi que plusieurs rendez vous et échanges de courriers ont eu lieu entre la Ville et le propriétaire durant plus de 7 mois.

Le résultat de ces échanges a conduit le propriétaire à accepter la cession de sa parcelle à l'amiable, évitant ainsi à la Ville une acquisition par voie d'expropriation dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à acquérir la parcelle numéro AI 7 aux conditions et prix fixés par les services de France Domaine relevant du Ministère du Budget, des Comptes et de la Fonction Publique, soit pour un montant de 30 000 €.

Cette acquisition visant à accompagner le projet de construction du Commissariat de Police Le Raincy-Villemomble, équipement public intercommunal, Monsieur Le Maire envisage de solliciter des aides financières auprès de l'État.

Monsieur Le Maire profite de cette Délibération pour renouveler ses remerciements à son Collègue Patrice CALMEJANE, Maire de Villemomble, qui a accepté que la construction du Commissariat de Police Le Raincy/Villemomble se fasse sur le territoire du Raincy.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Budget Communal,
VU l'avis actualisé de France Domaine en date du 21 octobre 2008,
VU les courriers envoyés au propriétaire du 12, allée Clémencet depuis avril 2008,
VU l'accord écrit du propriétaire reçu en date du 12 novembre 2008,
VU l'avis de la Commission d'Urbanisme réunie en date du 12 novembre 2008,

CONSIDÉRANT que l'acquisition de la parcelle située au 12, allée Clémencet permettra l'implantation d'une voie d'accès à double sens de circulation vers le parc de stationnement du futur Commissariat de Police,

CONSIDÉRANT que l'acquisition de cette parcelle est une condition impérative à l'implantation du futur Commissariat de Police,

CONSIDÉRANT que le fruit de la période de négociations a abouti à l'accord écrit du propriétaire aux prix et conditions fixés par les services de France Domaine,

CONSIDÉRANT l'avis actualisé des services de France Domaine, lesquels concluent à une valeur vénale arrêtée à 30 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire à acheter au propriétaire unique Monsieur Eloi HERVAULT, résidant 3, Impasse Carnot, à Bondy (93140), la parcelle située au 12, allée Clémencet au Raincy (93340), d'une superficie de 141 m², cadastrée numéro AI 7, aux prix et conditions fixés par les services de France Domaine et repris dans l'avis du 21 octobre 2008, soit pour un montant de 30 000 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette acquisition et notamment la signature de l'acte notarial officiel d'achat.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention de l'État pour couvrir le montant de cette acquisition.

DIT que la parcelle concernée sera incorporée dans le Domaine Public de la Ville.

DIT que la dépense sera constatée au Budget Communal.

7.2 ACHAT PAR LA VILLE DE 4 BOXES DE GARAGES SITUÉS AU 8/10, ALLÉE CLÉMENCET

Monsieur Le Maire expose les motivations de cette Délibération.

En date du 29 septembre 2008, la Ville du Raincy a approuvé la révision simplifiée de son Plan d'Occupation des Sols, laquelle permettra l'implantation d'un nouveau Commissariat de Police en 2012.

Le nouveau plan de zonage, consécutif à cette révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, a inscrit un emplacement réservé situé, pour partie, au 8-10, allée Clémencet.
Cet emplacement est réservé à la création d'une nouvelle voie d'accès (à double sens) depuis l'allée Clémencet vers le Commissariat.

La création d'une telle desserte présente, entre autres, trois atouts principaux :

- l'accès permettra la desserte du nouveau parking et celui du futur Commissariat ;
- la nouvelle voie fera office « de sortie de secours » en cas d'urgence ou pour des questions de sécurité ;
- la requalification de la place de la gare du Raincy Villemomble, en cours d'étude, sera préservée de tout trafic automobile.

Actuellement au 8-10, allée Clémencet, il existe une petite copropriété de 8 appartements, le tout appartenant à un propriétaire unique, la Société Anonyme LOGICIL, laquelle appartient au groupe CMH. L'immeuble d'habitation n'est pas concerné par cette cession mais simplement 4 boxes situés sur la parcelle cadastrale AI 5.

Une négociation à l'initiative de la Ville, s'est opérée avec la société propriétaire de la parcelle afin de lui faire part du projet et de discuter des modalités de cession des 4 boxes situés sur sa parcelle.

Le résultat de ces échanges a conduit le propriétaire à accepter la cession de sa parcelle à l'amiable, évitant ainsi à la Ville une acquisition par voie d'expropriation dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à acquérir les 4 boxes situés sur la parcelle cadastrée AI 5 aux conditions et prix fixés par les services de France Domaine relevant du Ministère du Budget, des Comptes et de la Fonction Publique, soit pour un montant de 48 300 €.

Cette acquisition visant également à accompagner le projet de construction du Commissariat de Police Le Raincy-Villemomble, équipement public intercommunal, Monsieur Le Maire envisage de solliciter des aides financières auprès de l'État.

Monsieur Le Maire rappelle que durant la dernière Commission d'Urbanisme, il a eu des questions relatives au prix des boxes de garages. 48 300 €, c'est très cher. Tout laisse à penser que France Domaine évalue en fonction du rapport de location de ces boxes. Il est vrai qu'on ne peut rien construire sur un box de garage mais sa location rapporte. Il faut également préciser que ce prix ne sera pas payé à un spéculateur de droite mais à un bailleur social de gauche. Il s'agit plutôt d'une bonne action.

Monsieur GENESTIER a une question sur le rapport de la Ville à France Domaine. Lors du dernier Conseil Municipal, la Ville a fait part de la vente de boxes de garages qui sont situés en limite de la propriété du 54, avenue Thiers. Le prix de vente annoncé était celui des Domaines. Le Groupe Réussir Le Raincy s'était inquiété de ce prix qui paraissait relativement faible, notamment au regard du positionnement et, en particulier, au regard du fait que la parcelle contenant les boxes venait alimenter une parcelle constructible. Monsieur Le Maire a répondu.

Par écrit, précise **Monsieur Le Maire** et il confirme également le prix du m² communiqué par France Domaine, à savoir 704 € le m².

Monsieur GENESTIER estime que ce prix est inférieur au prix du marché, dans le quartier. Quand la Ville vend un bien, elle le vend au prix des Domaines et on peut se poser des questions pour savoir si la valeur ne peut pas en être surévaluée. Là, allée Clémencet, la Ville achète à une valeur supérieure à celle des Domaines. Il a du mal à cerner le rapport entre la Ville et France Domaine qui est, en général indépendant, qui communique des valeurs en fonction de la situation d'un bien et de sa constructibilité. Il semblerait que dans le cas présent, ce ne soit pas très clair.

Monsieur Le Maire va essayer de rendre les choses plus claires. Pour ce qui concerne la vente des boxes de garages qui appartiennent à la Ville, qui ne sont pas loués par la Ville mais occupés par des collaborateurs, la Municipalité a présenté une demande d'évaluation à France Domaine qui a communiqué un prix qui a été répercuté au promoteur Monsieur ASSOULY, qui l'a accepté et a acheté les boxes. En ce qui concerne les boxes de garages de l'allée Clémencet, ils appartiennent au bailleur social CMH-Logicil et le prix communiqué est celui des Domaines, indiqué dans la Délibération.

Monsieur Le Maire indique que Monsieur GENESTIER ne dit pas que des stupidités. En effet, suite à sa remarque lors du dernier Conseil Municipal, il sollicité une nouvelle évaluation des boxes de garages du 54, avenue Thiers. La réponse n'est pas encore parvenue mais s'il s'avère que France Domaine confirme que la valeur d'un box de garage avec du goudron est différente de la valeur d'un box qui contribue à une charge foncière permettant une construction, Monsieur Le Maire est tout à fait prêt à réévaluer la vente auprès du promoteur immobilier. Ce qui est également vrai, c'est que la tendance actuelle du marché de l'immobilier est plutôt à la stagnation qu'à l'augmentation.

Monsieur Le Maire a compris l'interrogation bienveillante et bénéfique de Monsieur GENESTIER. La Ville projette, ce soir, d'acheter 4 boxes de garages pour 48 300 € et elle a vendu 8 boxes de garages pour 100 000 €. Il n'y a pas une grande différence, seulement 2 200,00 €. Il ne s'agit pas de la spéculation du siècle donc Monsieur Le Maire pense que Monsieur GENESTIER regrette d'avoir posé cette question car il a « tapé à côté de la plaque ».

Monsieur GENESTIER interroge sur les superficies.

Monsieur Le Maire estime qu'elles doivent être sensiblement identiques dans la mesure où les dimensions des boxes de garages doivent être quelque peu normalisées.

Monsieur Le Maire rappelle que la Ville achète les boxes de garages de l'allée Clémencet pour permettre la réalisation d'une voie d'accès nécessaire à la construction d'un équipement public. C'est pour cette raison qu'il en demande le remboursement à l'Etat. Pour ce qui concerne l'opération de promotion immobilière, il attire l'attention de Monsieur GENESTIER qui, comme il l'a rappelé dans son intervention, souhaite que la politique soit l'art des moyens, sur le fait qu'actuellement la parcelle du 54, avenue Thiers est utilisée pour cacher des voitures volées. Un jour, il pourrait y avoir des caravanes. Il est plutôt bénéfique que la Municipalité ait trouvé un promoteur qui propose un seul projet sur le site de la Bibliothèque incendiée, sur les boxes de garages, sur le pavillon du 54 Thiers qu'il a racheté. Sur ce projet immobilier, la Ville peut récupérer 6 à 7 logements aidés.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU le Budget Communal,
- VU l'avis de France Domaine en date du 14 octobre 2008,
- VU l'accord écrit du propriétaire reçu en date du 9 novembre 2008,
- VU l'avis de la Commission d'Urbanisme réunie en date du 12 novembre 2008,

CONSIDERANT que l'acquisition des 4 boxes situés sur une partie de la parcelle du 8-10, allée Clémencet permettra l'implantation d'une voie d'accès à double sens de circulation vers le parc de stationnement du futur Commissariat de Police,

CONSIDERANT que l'acquisition de cette parcelle est une condition impérative à l'implantation du futur Commissariat de Police,

CONSIDERANT que le fruit de la période de négociations a abouti à l'accord écrit du propriétaire aux prix et conditions fixés par les services de France Domaine,

CONSIDERANT l'avis actualisé des services de France Domaine, lesquels concluent à une valeur vénale arrêtée à 48 300 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 28 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Groupe LE RAINCY À VENIR) et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire à acheter à la Société Anonyme propriétaire, LOGICIL, dont le siège social est 74, rue Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq (59664), la partie Est de la parcelle située au 8-10, Allée Clémencet au Raincy (93340) et comprenant 4 boxes, cadastrée numéro AI 5, aux prix et conditions fixés par les services de France Domaine et repris dans l'avis du 14 octobre 2008, soit un montant de 48 300 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette acquisition et notamment la saisie d'un cabinet de géomètre expert pour le remembrement cadastral lié à ce projet et la signature d'un acte notarial pour officialiser cette acquisition.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention de l'État pour couvrir le montant de cette acquisition.

DIT que la parcelle concernée sera incorporée dans le Domaine Public de la Ville.

DIT que la dépense sera constatée au Budget Communal.

8.1 NOMINATION DE GUILAD SHALIT EN QUALITÉ DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DU RAINCY ET MOTION DE SOUTIEN À SA LIBÉRATION

Monsieur Le Maire présente ce point suite à une demande qui lui a été faite par le Président de la communauté juive du Raincy, vendredi dernier, suite également aux Délibérations de la Ville de Paris qui avait proposé de mettre le portrait de Guilad SHALIT, comme elle l'avait avec celui d'Ingrid BETANCOURT, sur la façade de la Mairie. Le Maire de Paris a préféré ensuite mettre la photo à l'intérieur de l'Hôtel de Ville. Le Chef de l'Etat lui-même, à la fin de son intervention remerciant la Colombie de la libération d'Ingrid BETANCOURT, avait conclu en disant qu'il convenait de ne pas oublier Guilad SHALIT.

Tout a commencé le 25 juin 2006, un commando du Hamas mène une attaque contre un poste militaire israélien à la lisière de la bande de Gaza. Deux soldats sont tués, tandis qu'un autre, un jeune caporal de 19 ans, Guilad SHALIT (Franco-Israélien), est capturé.

Depuis, des initiatives pour mobiliser l'opinion ont été prises, en France comme en Israël.

CONSIDERANT que la ville du Raincy s'était engagée dans le combat pour la libération d'Ingrid BETANCOURT et l'avait faite Citoyenne d'Honneur de la ville du Raincy,

CONSIDERANT que le Président de la République, dans son intervention lors de la réception en France d'Ingrid BETANCOURT, avait confirmé que le combat pour la libération de Guilad SHALIT, demeurait intact,

CONSIDERANT que nous avons été sensibilisés sur la situation de Guilad SHALIT par plusieurs associations et saisis officiellement par le Comité d'Action Guilad SHALIT,

CONSIDERANT que d'autres communes ont pris des initiatives comme la Mairie de Paris et la Mairie du 16^{ème} arrondissement en exposant le portrait de Guilad SHALIT,

CONSIDERANT que la semaine passée, le Président de la Communauté Juive du Raincy a sollicité auprès de Monsieur Le Maire, une initiative forte pour contribuer à la libération de Guilad SHALIT,

Monsieur Le Maire estime qu'il s'agit là d'un cas humanitaire et il pense que ce vœu sera suivi dans un certain nombre de villes du Département. Comme Bertrand DELANOE le fait à Paris, la Municipalité souhaite mettre un portrait de Guilad SHALIT dans l'entrée de l'Hôtel de Ville. Monsieur Le Maire indique ne pas avoir à se justifier de cet engagement, il ne peut pas le faire en son nom propre, il le fait en proposant d'y associer le Conseil Municipal car si on ne parle pas de ce jeune homme, il risque de rester longtemps dans un cul de basse fosse du côté de Gaza. Si on parle de lui, comme certaines personnalités l'ont fait, la Ville du Raincy contribuera modestement à ce que l'opinion publique garde en tête qu'un jeune franco-israélien est emprisonné sur un territoire de guerre au proche Orient.

Il souhaite dépolitiser le débat et prend l'engagement de ne pas passer sur CNN pour dire que la Ville du Raincy est la 1^{ère} à le faire mais il s'agit d'être cohérent et qu'après avoir dit au Président de la communauté juive que c'était une bonne idée, elle ne soit pas suivie d'effet.

Monsieur HAMMEL souhaite savoir pour quelle raison, alors que ce jeune homme est maintenant détenu depuis 2 ans et demi, cette délibération arrive en dernière seconde sans qu'ils aient pu en débattre. Par

principe, le Groupe Le Raincy à Venir est très gêné par ces délibérations de dernière minute, pourquoi n'y avoir pas penser un peu plus tôt et y réfléchir ? Il ne s'agit pas d'une position sur le fond, c'est simplement une position sur la forme et ils souhaitent rappeler que cela doit rester exceptionnel d'avoir à faire des délibérations de dernière seconde et, dans ce cas, les faits ne l'imposaient pas de façon évidente. Le Groupe déplore que cela se renouvelle trop souvent.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a rencontré le Président de la communauté juive, à ce sujet, il y a seulement 3 jours. Ensuite, il y a actuellement une ambiance qui laisse penser, au proche Orient, que les choses sont en train de bouger notamment en raison de l'intermédiation du responsable des services secrets égyptiens. Quand il s'agissait d'Ingrid BETANCOURT, c'était devenu à la mode. En Seine Saint Denis, de nombreuses villes l'ont nommée Citoyenne d'Honneur. En ce qui concerne la libération de Guilad SHALIT, tout le monde est d'accord pour la soutenir mais personne n'a le courage de le dire ou le faire devant son Conseil Municipal. La Ville du Raincy franchit ce pas. Pour ce qui est du portrait, le mettre devant la Mairie aurait pu poser des difficultés. Il y aurait pu avoir des jets de peinture et autres venant de tous ceux qui ne seraient pas d'accord avec ce vœu. C'est pour cette raison que le portrait sera installé dans l'entrée de la Mairie.

Monsieur GENESTIER souhaite préciser que plus tôt, dans la séance, son Groupe s'est opposé à toutes les Délibérations ajoutées sans parler de celle-ci en particulier, parce qu'ils estiment que l'organisation d'un Conseil Municipal vaut que les Délibérations doivent être étudiées en Commission et que tous les membres doivent avoir l'ensemble des documents dans les 5 jours francs. Ils sont toujours adressés en limite et, ensuite, Monsieur Le Maire rajoute toujours et systématiquement des délibérations. C'est la raison pour laquelle le Groupe Réussir Le Raincy s'est opposé à tout ajout. Ils demandent solennellement d'éviter ce genre de chose pour respecter le Code Général des Collectivités Territoriales. Sur cette délibération même, Monsieur Le Maire avait déjà parlé de Guilad SHALIT et aurait pu avoir cette idée un peu avant. Ils savent, pour avoir lu la presse, que les informations sont plutôt positives quant au devenir de Guilad SHALIT puisqu'en supplément des services secrets égyptiens déjà cités, d'autres interviennent aussi et on devrait voir la libération de ce jeune homme dans les prochains jours.

En conclusion, le Groupe Réussir Le Raincy est favorable à cette délibération mais ce qu'il demande vraiment c'est qu'il n'y ait pas, à chaque Conseil Municipal, sans arrêt, des délibérations rattachées et votées ensuite qui les mettent un peu devant le fait accompli.

Monsieur Le Maire précise à Monsieur GENESTIER, sur le 1^{er} point de son intervention, que l'Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales lui permet d'ajouter des délibérations. Cette précision est d'ailleurs systématiquement indiquée sur la convocation du Conseil Municipal et les ajouts son bien entendu fonction de l'actualité locale, c'est le cas des délibérations relatives à l'achat de la parcelle du 12, allée Clémencet et à l'achat des boxes de garages du 8/10 de cette allée.

Pour ce qui concerne la délibération visant à « marquer » l'attachement de la Municipalité du Raincy à la libération de Guilad SHALIT, c'est un point qui lui tient à cœur parce que Monsieur Le Maire a rencontré le père de ce jeune homme, à 2 reprises en Israël. Lorsque cette question est évoquée dans les instances politiques, tout le monde est d'accord pour faire des choses mais ensuite on se regarde pour savoir qui va commencer.

Monsieur Le Maire tient à remercier Monsieur GENESTIER et lui adresse toutes ses excuses pour avoir pu être irritant, blessant ou désagréable à son égard, au cours de cette séance, parce qu'il termine beaucoup mieux cette réunion, en approuvant cette délibération, qu'il ne l'a commencé en agressant Monsieur Le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ et APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de nommer Guilad SHALIT en qualité de Citoyen d'Honneur de la Ville du Raincy.

APPORTE son appui et son soutien à toutes les campagnes qui seront menées par les différents Comités de Soutien pour faire libérer notre compatriote car Guilad SHALIT est Franco-Israélien.

POSERA un panneau du portrait de Guilad SHALIT dans le hall de la Mairie.

DIT qu'en plus des destinataires habituels, cette Délibération sera portée à la connaissance de :

- Monsieur le Président de la République
- Monsieur l'Ambassadeur d'Israël,
- Monsieur le Premier Ministre,
- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
- Monsieur le Président du Sénat,
- Monsieur le Président de la Commission Européenne,
- Monsieur le Président du Parlement Européen.

afin que dans leurs responsabilités respectives, ils puissent œuvrer en faveur de la libération de Guilad SHALIT.

QUESTIONS DIVERSES.

- **Remerciements de 3 Associations pour l'attribution de subventions :**
 - . l'Association Départementale des Veuves et Veufs de la Seine-Saint-Denis, pour 80.00 €
 - . Horizon Cancer, pour 150.00 €
 - . Œuvre des pupilles orphelins des Sapeurs-Pompiers, pour 160.00 €
- **Dates des prochains Conseils Municipaux :**
 - 15 Décembre 2008,
 - 9 Février 2009,
 - 6 Avril 2009.

Monsieur Le Maire rappelle aux Elus de l'Assemblée les élections prud'homales du 3 Décembre prochain et leur demande, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, de faire connaître leurs horaires de présence.

Fin de la séance, le 17 Novembre 2008,
à 23 h 50

Éric RAOULT
Ancien Ministre
Maire du Raincy
Député de la Seine-Saint-Denis